



LES ACCORDS DE BRANCHE EN WALLONIE

au carrefour entre réalité économique et politique énergie climat



Wallonie



Sommaire

Introduction	4
Agoria	10
Essencia	14
Cobelpa	16
Febelcem	19
FBB - Fedicer	22
Fediex	25
Fevia	27
Fedustria	30
Fetra-Febelgra	33
FIV	36
GSV	39
Carmeuse	42
Lhoist	44

INTRODUCTION

LES ACCORDS DE BRANCHE ÉNERGIE/CO2

Depuis une dizaine d'années, la politique énergétique wallonne dans l'industrie est principalement axée sur la conclusion d'accords volontaires dits accords de branche entre les autorités régionales et les secteurs industriels.

Selon les termes de ces accords, les secteurs industriels se sont engagés chacun, à l'horizon 2012, à améliorer leur efficacité énergétique d'une part, et leur efficacité en matière d'émissions de gaz à effet de serre (essentiellement de CO2) d'autre part. En contrepartie, les autorités publiques régionales s'engageaient à ne pas imposer par voie réglementaire des exigences complémentaires en matière énergétique ou d'émissions de gaz à effet de serre concernés par l'accord de branche aux entreprises contractantes. Elles s'engageaient également à défendre auprès des autorités nationales et européennes, le principe d'une exonération de toute taxe énergie/CO2 ou tout au moins de ses effets.

UNE ADHÉSION PROGRESSIVE

Les deux premiers accords sont signés en 2003 avec la fédération de l'industrie chimique (Essenscia) et celle des industries de pâte, papier et emballages (Cobelpa). En 2004 puis au fur et à mesure du développement de ces accords, la majeure partie des secteurs industriels se sont engagés également dans la démarche.

Fin 2012, au moment de conclure, ce ne sont pas moins de 172 entreprises et 205 sites d'exploitation, répartis en 16 accords au sein de 16 fédérations industrielles, qui mènent à bien la rencontre de leurs objectifs. Ensemble, ces entreprises représentent plus de 75 % des consommations d'énergie de l'industrie wallonne.

Fédération	Secteurs	Nombre de sociétés participantes à fin 2012	Nombre de sites d'exploitation à fin 2012
GSV	Sidérurgie (froid)	6	9
ESSENSCIA	Chimie	28	31
FEBELCEM	Cimenteries	3	6
FIV	Verre	8	10
FEVIA	Alimentaire	49	49
LHOIST	Chaux	3	3
COBELPA	Pâte, papiers et emballages	4	5
CARMEUSE	Chaux	3	3
AGORIA	Fabrications métalliques et électriques	10	11
FBB - FEDICER	Briques et céramiques	5	10
FEDIEX	Carrières	9	19
FEDUSTRIA	Textile, bois et ameublement	7	7
AGORIA	Fonderies	7	7
FETRA - FEBELGRA	Imprimeries et industries graphiques	7	7
AGORIA	Industrie technologique	17	22
AGORIA	Non-Ferreux	6	6
Totaux		172	205

DES RÉSULTATS QUI DÉPASSENT LES ESPÉRANCES

Devant les divers engagements pris par les secteurs industriels au début des accords, on s'attendait à voir l'efficacité énergétique de l'industrie wallonne s'améliorer de quelques 10 à 11% sur dix ans. Mais, grâce au dynamisme de nos entreprises, les résultats obtenus vont bien au-delà de nos espérances et nous pouvons fièrement annoncer que l'efficacité de l'industrie wallonne s'est améliorée de 16,5% en énergie et de 19,3% en réduction d'émissions de CO2. Ce qui correspond à des économies d'énergie annuelles de 7,94 TWh et à plus de 2,29 millions de tonnes de CO2 qui ne sont pas émises dans l'atmosphère chaque année.

duels des entreprises et détermine des objectifs d'amélioration sectoriels ;

5. L'accord de branche est rédigé et soumis à enquête publique ;
6. L'accord de branche est ensuite signé par les entreprises, la fédération professionnelle et le Gouvernement régional. Il stipule les objectifs auxquels le secteur s'est engagé et la durée de l'accord. Il précise les modalités de suivi de l'accord et les pénalités qui devraient être appliquées en cas de non-respect des objectifs annoncés.
7. Annuellement, chaque entreprise fait rapport à sa fédération sur les progrès accomplis ; la fédération établit un rapport d'avancement consolidé.

Ces accords ont le statut de conventions environnementales. La Commission européenne a approuvé l'ensemble de la démarche et est régulièrement tenue au courant de son évolution.

LES AUDITS ÉNERGÉTIQUES

Les audits énergétiques établissent la répartition détaillée des flux énergétiques sur l'ensemble des activités de chaque site industriel et identifient un ensemble de mesures d'amélioration qui sont chacune caractérisées par :

1. une évaluation de la faisabilité de la mesure :

catégorie A : réalisable,

catégorie B : réalisable moyennant étude de pré-faisabilité complémentaire,

catégorie C : à envisager quand l'occasion se présentera ou lorsque la technologie à mettre en œuvre sera estimée suffisamment mûre ;

2. une estimation de sa rentabilité (basée sur le calcul d'un temps de retour sur investissement).

Tous les résultats d'audit sont communiqués à l'administration régionale qui les valide.

LES ENGAGEMENTS

Chaque entreprise fixe un objectif d'amélioration d'efficacité énergétique et de réduction d'émissions de gaz à effet de serre en se basant sur les pistes d'amélioration identifiées par les audits. L'objectif doit au minimum correspondre aux améliorations qui seraient obtenues par la mise en œuvre de toutes les pistes d'amélioration classées A et présentant un temps de retour sur investissement inférieur ou égal à 4 ans (parfois 5 ans). Les mesures en cours de réalisation ou réalisées récemment sont également prises en considération. De la même manière, les investissements déjà planifiés par l'entreprise sont intégrés dans le calcul de l'objectif, même s'ils ne répondent pas aux critères de faisabilité et de rentabilité.

Les entreprises s'engagent sur leurs objectifs et non sur la réalisation des pistes d'amélioration qui ont été retenues par l'audit pour les calculer. Cette approche permet, sur la dizaine d'années couvertes par l'accord, de tenir compte des avancées technologiques et des modifications de procédés de fabrication et laisse donc le choix à l'entreprise des investissements réellement réalisés.

Le fait d'exiger des entreprises de considérer tous les investissements réalisables présentant un temps de retour sur investissement allant jusqu'à 4 ans pour définir leurs objectifs, rend le critère de rentabilité ambitieux face aux exigences usuelles en l'absence d'accord de branche, qui éliminent souvent toutes les propositions d'investissement dont le temps de retour excède 2 ans.

SUIVI DES PROGRÈS RÉALISÉS PAR LES ENTREPRISES : LES INDICES D'EFFICACITÉ

La mesure des progrès réalisés au cours de l'accord de branche s'effectue en calculant annuellement un indice d'efficacité énergétique IEE qui est le rapport entre :

- la consommation totale du site pour l'année considérée (exprimée en unités d'énergie primaire) ;
- la consommation d'énergie qui aurait eu lieu pour la même production que celle de l'année considérée, mais dans l'hypothèse où les équipements de production présentaient les performances qui étaient les leurs durant l'année de référence qui a servi de base lors des audits énergétiques.

Un indice d'efficacité en matière de réduction d'émissions de CO₂ (IGES) se construit de manière analogue, l'auditeur ayant relevé les vecteurs énergétiques utilisés et leur ayant affecté des facteurs d'émissions.

SUIVI DES INDICES ET CONSOLIDATION AU NIVEAU SECTORIEL

L'évolution de ces indices est calculée chaque année et confrontée aux objectifs. Des objectifs à mi-parcours sont d'ailleurs prescrits afin de s'assurer que l'effort d'amélioration dans les entreprises devienne un processus continu. A l'issue de la période d'accord de branche, les indices doivent avoir atteint ou dépassé les objectifs d'engagement.

La consolidation des engagements des entreprises au niveau du secteur s'effectue de la même manière. Elle est validée par un expert technique indépendant, désigné par les autorités publiques, qui vérifie entre autres que toutes les entreprises engagées dans le processus participent à l'effort sectoriel et qu'elles s'engagent bien à mobiliser un effort équivalent à celui qui est déterminé par l'ensemble des pistes d'amélioration réalisables qui présentent un temps de retour inférieur ou égal à 4 ans.

VÉRIFICATION ET SUIVI

La convention d'accord de branche et le plan d'action sectoriel d'amélioration de l'efficacité énergétique sont des documents publics. Le plan sectoriel précise le nombre de pistes d'amélioration classées par catégories, telles qu'elles sont identifiées dans les audits, leur potentiel d'amélioration et leur répartition par type de mesure et précisent celles qui sont retenues pour définir les objectifs à atteindre.

Le suivi de la mise en œuvre de chaque accord est effectué par un comité directeur, composé à parts égales par les autorités publiques et par des représentants du secteur, qui s'adjoint les conseils de l'expert technique chargé de préciser les aspects méthodologiques de la mise en œuvre des accords et du calcul des indices de performance.

Chaque année, chacun des secteurs dépose un rapport d'avancement annuel devant son comité directeur qui doit l'examiner

et l'approuver. Le Comité doit en outre s'assurer que toutes les modifications de données et d'outils sont correctement prises en compte et documentées. Il est tenu à la plus stricte confidentialité concernant les données individuelles d'entreprises.

Les données d'audit ainsi que toutes celles qui sont nécessaires au calcul de l'évolution des indices d'efficacité demeurent confidentielles, mais sont officiellement déposées chez un notaire et sont consultables par les personnes mandatées par le comité directeur. Les données comptables nécessaires au calcul des indices d'efficacité sont vérifiées et attestées par un réviseur d'entreprise indépendant.

En outre, les conventions d'accord de branche prévoient également l'intervention régulière d'un vérificateur qui examine si la consolidation des résultats individuels d'entreprises est correctement réalisée.

PUBLICITÉ DES ACCORDS

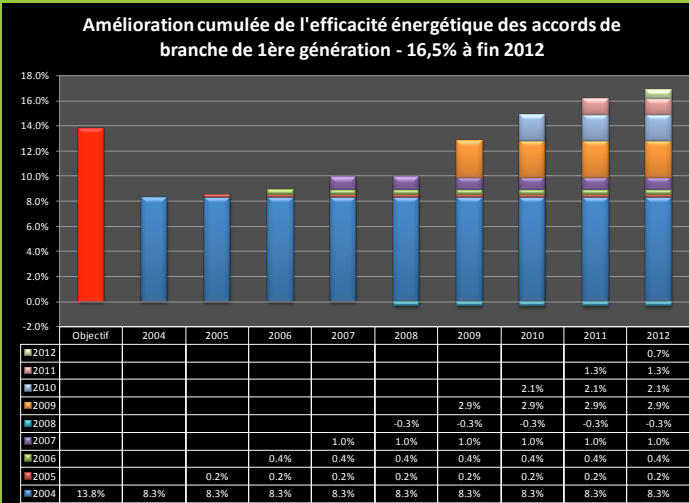
Le texte des accords prévoit que le Gouvernement wallon, le Parlement, le Conseil économique et social de Wallonie (CESW) et le Conseil wallon de l'Environnement pour le Développement durable (CWEDD) ainsi que le grand public soient régulièrement informés de l'état d'avancement du processus. Les secteurs engagés dans les accords ont de commun accord décidé de la production et de la diffusion d'un rapport annuel (<http://energie.wallonie.be>). L'Union européenne reçoit aussi ce rapport.

EVOLUTION DES INDICES DE PERFORMANCE

Les diagrammes présentés ici montrent l'évolution des indices de performance consolidés sur l'ensemble des secteurs participants en Wallonie au cours de la période couverte par les accords de branche.

Au départ, on s'attendait à des améliorations globales de l'ordre de 10 ou 11%. Toutefois en cours de route, certains objectifs ont été revus, en général à la hausse, ce qui a relevé les espérances aux alentours de 13 à 14% (trait rouge).

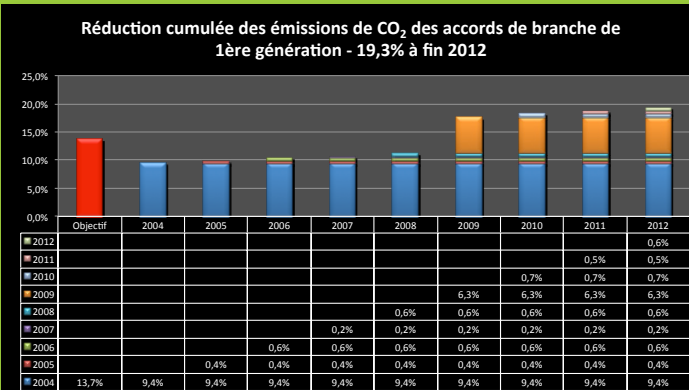
Comme le montrent les deux figures, les résultats observés en fin d'accord (2012) dépassent toutes les espérances, puisque nous atteignons 16,5% en énergie et presque 20% en CO2.



On constate deux grandes contributions. La première dès 2004 (trait bleu), la deuxième en 2009.

- La première combine :
- l'impact des mesures prises dans les entreprises entre l'année qui a servi de base pour établir l'audit énergétique et le moment du passage de l'auditeur, impact qui n'apparaît que lors de la première année de suivi des accords de branche
 - celui de toutes les mesures identifiées par l'auditeur qui ne nécessitent aucun délai de mise en œuvre, telles que des mesures comportementales.

La seconde est plus surprenante : en 2009, l'industrie dans son ensemble a connu des réductions drastiques de volumes de production, dans un contexte de crise économique hors norme. On se serait attendu à ce que cela se traduise par une détérioration importante des indices de performance, la charge des outils de production n'étant que très partielle. Or, il n'en est rien, ces indices ont connu une amélioration très significative. Il semble bien que les industries ont su profiter des connaissances acquises dans le cadre des accords de branche sur les performances énergétiques de leurs outils et ont pu ainsi optimiser l'exploitation de leurs installations en concentrant leur production sur les outils les plus performants.



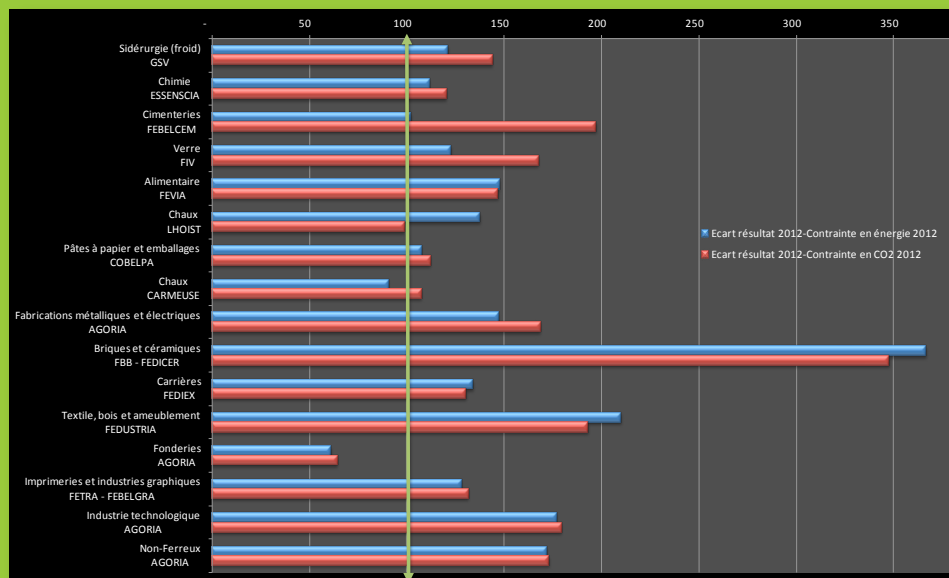
PERFORMANCES PAR SECTEUR

D'un secteur à l'autre, objectifs et réalisations peuvent différer grandement. Certains ont annoncé des objectifs très ambitieux (de 20 à 33 voir 35%), d'autres ont identifié des potentiels d'amélioration plus modérés voire faibles (2 à 3%).

Sur la figure, le niveau 100 correspond, pour chaque secteur, à la réalisation des objectifs. Si un de ses indicateurs se situe à droite de ce niveau 100, le secteur a dépassé l'objectif correspondant. S'il se situe à gauche, le secteur n'atteint pas son objectif.

On le voit, les résultats sont très diversifiés. La plupart des secteurs rencontrent leurs objectifs. Certains les dépassent, parfois très nettement. Deux accords n'en rencontrent qu'un sur les deux mais une analyse détaillée de la situation montre qu'en fait, les écarts entre objectifs et valeurs atteintes par les indicateurs se situent dans la limite des marges d'erreur. Ce qui permet de considérer que les objectifs ont bien été atteints. Par contre, pour le dernier accord de branche, le Gouvernement a décidé d'appliquer l'Article 15 de la convention : un plan de mise en conformité est proposé au secteur et l'atteinte des objectifs ne sera actée par le Gouvernement qu'en fonction du respect des échéances de la mise en conformité

Fédération	Secteurs	Objectif Énergie contraignant 2012	Résultat fin 2012	Objectif CO2 contraignant 2012	Résultat fin 2012
GSV	Sidérurgie (froid)	8,37%	10,1%	8,33%	12,0%
ESSENSCIA	Chimie	20,00%	22,3%	20,00%	24,0%
FEBELCEM	Cimenteries	8,30%	8,5%	9,50%	18,7%
FIV	Verre	14,60%	17,9%	13,60%	22,8%
FEVIA	Alimentaire	13,95%	20,6%	18,92%	22,7%
LHOIST	Chaux	2,80%	3,7%	6,50%	6,3%
COBELPA	Pâte, papiers et emballages	33,00%	35,5%	35,00%	39,1%
CARMEUSE	Chaux	2,40%	2,2%	1,40%	1,5%
AGORIA	Fabrications métalliques et électriques	19,00%	27,9%	18,30%	30,8%
FBB - FEDICER	Briques et céramiques	2,74%	10,0%	2,78%	9,7%
FEDIEX	Carrières	8,59%	11,5%	8,77%	11,4%
FEDUSTRIA	Textile, bois et ameublement	7,10%	14,9%	7,20%	13,9%
AGORIA	Fonderies	7,10%	4,3%	6,70%	4,3%
FETRA - FEBELGRA	Imprimeries et industries graphiques	12,60%	16,1%	12,80%	16,8%
AGORIA	Industrie technologique	18,20%	32,1%	18,10%	32,5%
AGORIA	Non-Ferreux	21,00%	36,0%	21,00%	36,3%



La technologie est le fil conducteur des secteurs d'Agoria, non seulement parce que les entreprises utilisent la technologie, mais aussi - et surtout - parce qu'elles offrent des solutions technologiques à la quasi totalité des autres secteurs économiques : biens d'équipements, nouveaux matériaux, réseaux informatiques, systèmes de communications, instruments médicaux, machines outils... Aujourd'hui, une majorité d'objets de la vie quotidienne sont produits par l'industrie technologique.

Sur la période de l'accord de branche, vu le nombre important d'entreprises et la volonté de créer une dynamique par sous-secteur, 4 accords ont vu le jour.

Accord Fabrications métalliques et électriques

Les sites ne ménagent pas leurs efforts et de nombreuses pistes sont ajoutées tout au long de l'engagement. Les efforts sont fournis à tous les niveaux et les idées affectent l'ensemble du site. Si l'on fait le bilan au terme de ces 10 années d'engagement, 321 pistes ont été abordées dont 225 ont été réalisées, 57 sont en phase de projet (et parfois mis en veille étant donné le contexte économique, conjoncturel, ...), seulement 35 ont été abandonnées et 4 pistes pour lesquelles les informations quant à leur réalisation ou non sont manquantes.

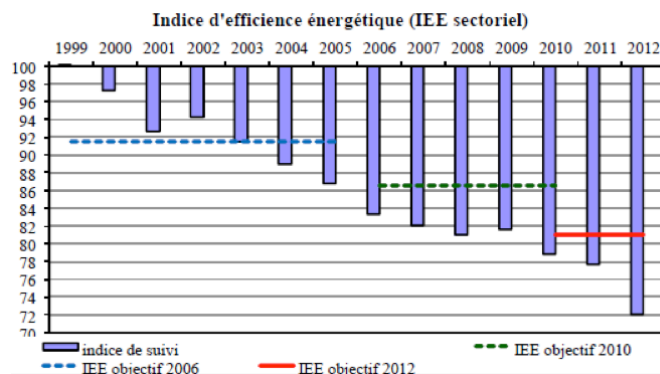
Carte d'identité

Chiffre d'affaires du secteur en Belgique : 2.918 millions €
Nombre d'emplois en Wallonie : 10.400

Données d'accord de branche

Nombre d'entreprises participantes : 10 (11 sites)
Consommation totale d'énergie : 3.326.302 GJp
Fraction de la consommation du secteur wallon : n.c.
Emissions totales de CO2 : 188.675 tonnes.
Objectif énergie : 19 % en 2012
Objectif CO2 Energétique : 18,3 % en 2012
Amélioration actuelle de l'efficacité énergétique : 27,9 %
Amélioration actuelle des émissions de CO2 : 30,8 %
Date de signature de l'accord : 7 juin 2004

Evolution des indices de l'efficacité énergétique (IEE) et de réduction des émissions de CO2 (IGES)



L'évolution de l'indice IGES est semblable à celui de l'IEE.

Accord industrie technologique

A l'identique, si l'on fait le bilan aux termes de ces 4 années d'engagement, plus de 310 pistes ont été abordées dont 196 ont été réalisées, 24 sont en phase de projet (et parfois mis en veille), 60 ont été abandonnées.

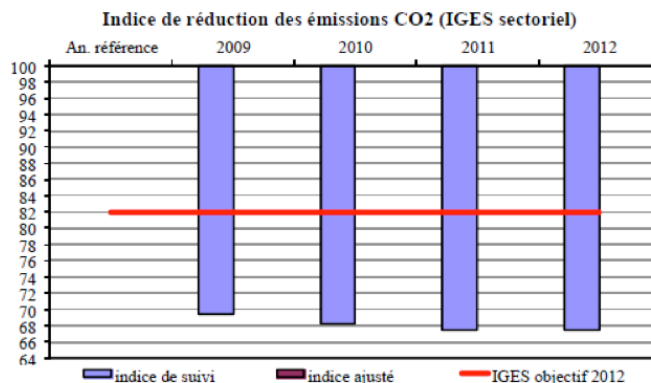
Carte d'identité

Chiffre d'affaires du secteur en Belgique : 11.532 millions €
Nombre d'emplois en Wallonie : 50.810

Données d'accord de branche

Nombre d'entreprises participantes	17 (22 sites)
Consommation totale d'énergie :	889.635 GJp
Fraction de la consommation du secteur wallon :	n.c.
Emissions totales de CO2	50.632 tonnes.
Objectif énergie :	18,2 % en 2012
Objectif CO2 Energétique :	18,1 % en 2012
Amélioration actuelle de l'efficacité énergétique :	32,1 %
Amélioration actuelle des émissions de CO2 :	32,5 %
Date de signature de l'accord :	22 déc 2009

Evolution des indices de l'efficacité énergétique (IEE) et de réduction des émissions de CO2 (IGES)



L'évolution de l'IEE est identique à celle de l'IGES.

Accord Métaux Non-ferreux

De même, 10 années d'engagement ont donné plus de 112 pistes dont 75 ont été réalisées, 12 sont en phase de projet (et parfois mis en veille), et 25 ont été abandonnées.

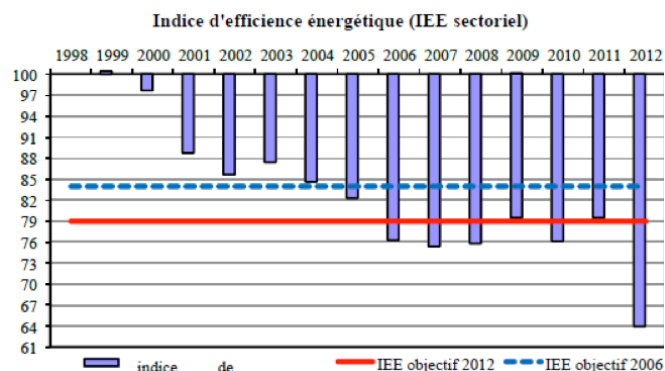
Carte d'identité

Chiffre d'affaires du secteur en Belgique :	237 millions €
Nombre d'emplois en Wallonie :	605

Données d'accord de branche

Nombre d'entreprises participantes :	6
Consommation totale d'énergie :	791.809 GJp
Fraction de la consommation du secteur wallon :	n.c.
Emissions totales de CO2 :	45.015 tonnes.
Objectif énergie :	21 % en 2012
Objectif CO2 Energétique :	21 % en 2012
Amélioration actuelle de l'efficacité énergétique :	36 %
Amélioration actuelle des émissions de CO2 :	36,3 %
Date de signature de l'accord :	7 juin 2004

Evolution des indices de l'efficacité énergétique (IEE) et de réduction des émissions de CO2 (IGES)



L'évolution de l'indice IGES est semblable à celui de l'IEE.

Accord Fonderies

Pour ces 10 années d'engagement plus de 97 pistes ont été abordées dont 73 ont été réalisées, 10 sont en phase de projet (et parfois mis en veille), et seulement 14 ont été abandonnées.

Carte d'identité

Chiffre d'affaires du secteur en Belgique : la crise a ramené le chiffre d'affaire des fonderies wallonnes à un niveau comparable à celui de la décennie 1993-2003, effaçant l'expansion de la période 2003-2008.

Nombre d'emplois en Wallonie : depuis 1993, l'emploi du secteur s'est contracté de 30,7%. Environ 1/3 de ce recul s'est produit depuis 2009.

Données d'accord de branche

Nombre d'entreprises participantes :	7
Consommation totale d'énergie :	936.191 GJp
Fraction de la consommation du secteur wallon :	n.c.
Emissions totales de CO2 :	53.963 tonnes.
Objectif énergie :	7,1 % en 2012
Objectif CO2 Energétique :	6,7 % en 2012
Amélioration actuelle de l'efficacité énergétique :	4,3 %
Amélioration actuelle des émissions de CO2 :	4,3 %
Date de signature de l'accord :	7 juin 2004

Malgré les efforts consentis, il appert que ce sous-secteur d'Agoria n'a pas pu atteindre ses objectifs. En analysant la situation individuelle de chaque entreprise, celles n'ayant pas atteint leurs objectifs individuels se sont vues contraintes de s'engager à rattraper leur « retard » en mettant en œuvre des pistes présentant des taux de rentabilité plus faibles et demandant des études complémentaires à l'horizon 2016.

POINT DE VUE DE LA FÉDÉRATION

Pour Bruno Vandezande, « Le résultat global consolidé obtenu par toutes les entreprises est une réelle satisfaction car cela constitue un aboutissement très concret et palpable d'un point de vue environnemental. En effet, les entreprises étant plus efficaces énergétiquement, elles rejettent donc moins de tonnes de CO2 dans l'atmosphère. C'est ainsi qu'en 2012, les 47 sites membres d'Agoria auront évité l'émission de près de 136 000 tonnes de CO2, soit l'équivalent de plus de 750 millions de kilomètres parcourus par une voiture (environ 19 000 fois le tour de la Terre).

Ce résultat constitue une sincère source de satisfaction pour toutes les personnes qui au sein des entreprises et de la fédération se sont engagées au jour le jour pour la réussite du programme. La philosophie générale des accords de branche a permis de substituer une politique énergétique proactive au sein des entreprises à une réglementation perçue comme une contrainte supplémentaire : une contrainte venue de l'extérieur fait place à une motivation à l'intérieur.

À titre plus personnel, la dimension très opérationnelle de la démarche – avec le suivi et la consolidation de 47 plans d'actions et autant de situations spécifiques au sein des entreprises – me permet de « coller au terrain » et de ne pas perdre le contact avec la réalité au quotidien des entreprises. Cela est venu compléter et enrichir une expérience plus « macro » qui est la mienne, développée dans le cadre des activités de lobby et des contacts avec les cabinets ministériels.

Enfin, je constate qu'une relation de confiance s'est développée dans le temps entre la fédération - en charge de la consolidation des résultats et des interactions avec les cabinets – et les entreprises signataires – en charge de la réalisation des plans d'actions d'amélioration de l'IEE.

Contact

Bruno Vandezande

Energy & Environment Senior Expert

Agoria

AGORIA

Diamant Building

Bd A. Reyers Ln 80

B-1030 Brussel / Bruxelles

Tel : +32 (0)2 706 78 49

Fax : +32 2 706 78 54

Mail : bruno.vandezande@agoria.be

www.agoria.be



JTEKT AMÉLIORE SON EFFICIENCE ÉNERGÉTIQUE DE PLUS DE 54%

Différentiels

- Côté produit, nous avons travaillé à sa reconception afin d'en diminuer le nombre de composants, de donner plus de fonctions à certaines pièces et d'en simplifier la fabrication.
- Côté procédé, les lignes de production ont été réétudiées dans le but de réduire le nombre d'opérations et le nombre de machines. La forme des pièces brutes au plus proche de la pièce finie a permis de réduire l'usinage.
- Côté énergie, l'élimination des gaspillages et l'utilisation des nouvelles technologies ont amené des économies considérables.

L'accent a été mis sur la coupure des éclairages inutiles et l'automatisation de l'éclairage des lieux communs, l'arrêt des machines inutilisées, la réparation des fuites d'air comprimé, la récupération de chaleur dans la salle des compresseurs pour chauffer l'atelier et l'installation d'un rideau d'air ambiant pour éviter l'entrée d'air froid lors du chargement et déchargement des camions.

Toutes ces évolutions ont permis à JTEKT de mieux répondre aux exigences des constructeurs automobiles en terme de « diminution de poids du différentiel » et de « diminution du prix de vente » ce qui nous a amené à reprendre des parts de marché.

Ce dont nous sommes particulièrement fiers, c'est l'éclairage de nos halls de production où nous avons remplacé les luminaires avec lampe au sodium par des armatures avec tubes T5 équipées chacune d'un régulateur de lumière pour diminuer la puissance en journée et d'un détecteur de présence. Sans détection de mouvement, le luminaire bascule en mode économique (10%) après 10 mn pour s'éteindre après 3 hrs. Cette solution nous permet d'adapter l'éclairage au fonctionnement de chaque ligne de fabrication et consomme 50% d'électricité en moins pour un éclairage lumineux équivalent.

Philippe ROBERT, QES & Facility Manager, Jtekt



SPW/DGO4/E-Dor

Essenscia wallonie rassemble plus de 200 entreprises. L'industrie pharmaceutique est principalement implantée dans le Brabant wallon tandis que la chimie de base se situe essentiellement dans la province du Hainaut (triangle Feluy - Manage-Seneffe et Tertre). Ces deux régions concentrent à elles seules 70% des activités du secteur. La parachimie et la transformation des plastiques et caoutchouc sont partout présentes en Wallonie.

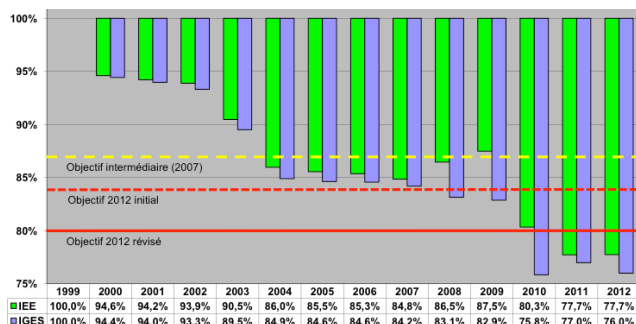
Carte d'identité

Chiffre d'affaires du secteur en Wallonie : 11 400 millions €
 soit 25% du chiffre d'affaires de l'industrie manufacturière en Wallonie
 Nombre d'emplois en Wallonie : 26 150 emplois
 Part du secteur dans les exportations wallonnes : 32,9% en 2012

Données d'accord de branche

Nombre d'entreprises participantes : 28 entreprises
 pour 31 sites
 de production
 Consommation totale d'énergie primaire : 9 578 GWhp
 (34,48 PJp)
 Emissions totales (directes et indirectes) de CO2 : 1 943 559 t
 Fraction de la consommation totale du secteur : ±95 %
 Objectif énergie : 20,0 % en 2012
 Objectif CO2 : 20,0 % en 2012
 Amélioration réelle de l'efficacité énergétique : 22,3 %
 Amélioration réelle des émissions de CO2 : 24,0 %
 Date de signature de l'accord : 2 juin 2003

Evolution des indices de l'efficacité énergétique (IEE) et de réduction des émissions de CO2 (IGES)



Améliorations réalisées

A la signature de l'accord en 2003, 332 projets d'amélioration répondaient aux critères pour définir les objectifs sectoriels. A l'issue de l'évaluation approfondie de 2008, ce nombre a été porté à 552. Fin 2012, on dénombrait 509 projets réalisés dont certains sont des projets non identifiés par les audits initiaux, ou en sont des variantes. Rien que 2012, ce ne sont pas moins de 102 projets qui ont été mis en œuvre.

POINT DE VUE DE LA FÉDÉRATION

Quelle est votre expérience la plus positive de ces premiers accords de branche ?

Pour Patrick Degand représentant le secteur, il est dans la nature humaine de ne pas accepter facilement ce que l'on vous impose par voie réglementaire, par contre si vous êtes maître de choisir le type et le niveau d'engagement, il est aussi très courant de voir les objectifs initiaux dépassés. Il existe également pour ce type d'engagement une volonté de transparence et de communication de la part de l'entreprise, et un besoin de reconnaissance de l'effort accompli. Tout cela n'est que bénéfique. Et d'ajouter « Nous partîmes quatorze; mais par un prompt renfort, nous nous vîmes vingt-huit en arrivant au port... »

Contact

Patrick Degand
 Tel : +32 2 238 98 51
pdegand@essenscia.be



RECYCLER À CHAUD CHEZ IMPERBEL

Toitures membranaires étanches

Pour Imperbel, au début des accords de branche, afin de comprendre au mieux notre consommation énergétique, nous avons créé un document extrêmement détaillé reprenant l'ensemble des équipements consommant de l'énergie de notre processus. On est parti des gros consommateurs (pompes, chaudières) et on est allé dans le détail jusqu'aux plus petits équipements (vannes, pistons). Chaque équipement a été répertorié, sa consommation unitaire estimée, son utilisation pour telle ou telle production quantifiée.

Le fait de suivre très en détail nos consommations d'énergie nous a permis de mettre en avant certaines limites de nos équipements de production. Ça nous a permis de comprendre pourquoi, la crise économique aidant, il devenait difficile de continuer à s'améliorer au niveau énergétique. Nous avons ainsi mis en avant qu'à partir d'un certain niveau d'efficacité énergétique et dans un contexte difficile, il devenait nécessaire de s'entourer de spécialistes extérieurs pour continuer à progresser. C'est ainsi qu'en anticipation aux accords de 2e génération, notre société a mandaté, il y a plus de 2 ans déjà, une société externe pour nous aider à mettre en avant de nouveaux projets d'investissement ; parfois radicalement différents de ceux initialement imaginés.

Depuis longtemps, le site de Perwez est actif dans le recyclage des déchets de production. Aujourd'hui, il est également actif dans le recyclage des vieilles toitures et les volumes recyclés ne cessent de grandir malgré des volumes de production stagnants. Cette démarche du recyclage, qui (ça peut sembler contradictoire) est d'ailleurs énérgivore en soi, est mise en place en parallèle aux accords de branche. Elle a un réel impact sur l'environnement, sur la problématique des déchets,... A côté du procédé de fabrication proprement dit, des bilans carbone de l'ensemble de la société sont également réalisés depuis 3 ans. Cette mesure a permis d'être actif dans d'autres domaines que la production ; par exemple le transport du produit fini, la flotte de voitures de société, le choix des matières premières.

Jusqu'à aujourd'hui, un des investissements les plus marquant au niveau économie d'énergie sur le site de Perwez est sans conteste le passage en phase à chaud du processus de recyclage. Il y a quelques années encore, il n'était techniquement pas possible de processer à chaud le résultat final du produit recyclé. En quelques mots, les déchets de production étaient fondus (liquide), puis refroidis (solide) pour la manutention puis réchauffés (liquide) pour être utilisés comme matière première. Ce système était totalement illogique : passer du chaud au froid pour réchauffer ensuite. Des investissements subsidiés par la Wallonie ont été réalisés en 2007-2008 et ont permis de supprimer le passage par l'état froid (solide). Cette étape était notamment cruciale au niveau énergétique mais était également nécessaire pour augmenter la capacité de production de l'unité. C'est un projet dont nous sommes très fiers...mais d'autres, encore plus beaux, sont déjà dans les cartons.

Cyril AUSLOOS, Engineering & Maintenance Manager, Imperbel



Cobelpa a joué un rôle de précurseur en signant les premiers accords de branche avec les autorités régionales. Cobelpa a également pris les devants en matière d'énergie renouvelable et de cogénération en investissant dans ces domaines. Le secteur produit aujourd'hui près de 10 % de l'électricité verte wallonne.

Le risque d'une utilisation croissante du bois de trituration, matière première du secteur, pour la production d'énergie renouvelable est un des enjeux majeurs du secteur.

Carte d'identité

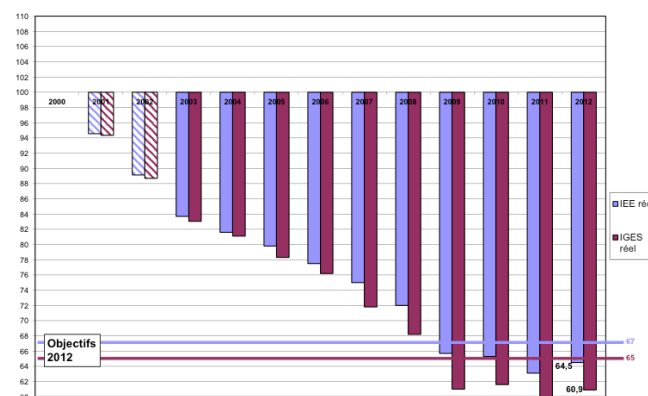
Chiffre d'affaires du secteur en Belgique : 550 millions €
 Nombre d'emplois en Wallonie : 1.440

Le secteur a connu une conjoncture difficile ces dernières années. Le développement des nouvelles technologies de la communication a induit des changements structurels dans les habitudes de consommation de papier, principalement dans le segment des papiers à usage graphique. En six ans, la demande européenne de papiers graphiques a ainsi chuté de près de 25 %, ce qui pèse lourdement sur les prix et entraîne la fermeture de nombreuses usines. La production des papiers à usage domestique et d'emballage a par contre pu se maintenir.

Données d'accord de branche

Nombre d'entreprises participantes : 5
 Consommation totale d'énergie : 1.723.111 MWhp
 Fraction de la consommation du secteur wallon : 100%
 Emissions totales de CO2 : 365.540 tonnes.
 Objectif énergie : 33 % en 2012
 Objectif CO2 Energétique : 35 % en 2012
 Amélioration actuelle de l'efficacité énergétique : 35,5 %
 Amélioration actuelle des émissions de CO2 : 39,1 %
 Date de signature de l'accord : 2003

Evolution des indices de l'efficacité énergétique (IEE) et de réduction des émissions de CO2 (IGES)



POINT DE VUE DE LA FÉDÉRATION

La réalisation des audits dans les entreprises du secteur fut un élément essentiel du premier accord de branche. Ces audits ont amené les entreprises à prendre le temps nécessaire pour étudier l'ensemble des pistes d'amélioration énergétique de leur site. Dans le cadre de ces audits, des « équipes énergie » ont été constituées au sein des entreprises, associant l'ensemble des personnes concernées à la démarche d'amélioration de l'efficacité énergétique. Par ailleurs, en tant que secteur pionnier des accords volontaires au début des années 2000, le lancement de cette dynamique en Wallonie fut une expérience passionnante.

Dans un contexte économique difficile, le suivi de l'accord de branche représente un travail substantiel tant au niveau des entreprises que du secteur. Le monitoring annuel, les évaluations, les vérifications au niveau des entreprises et du secteur représente un investissement en temps majeur.

La collaboration entre les entreprises du secteur, notamment au travers des structures de Cobelpa, existait avant l'entrée en vigueur de l'accord de branche. L'absence de concurrents directs au sein du secteur a toujours rendu cette collaboration particulièrement riche et dynamique. L'accord de branche s'est inscrit dans cette dynamique sectorielle préexistante.

Le niveau d'ambition de l'accord consistait à doubler le business as usual en matière d'investissement énergétique. Faire accepter une telle approche au niveau de sites appartenant à des groupes internationaux n'est pas toujours aisé. Les autres sites de ces groupes établis dans les pays voisins ne sont, dans de nombreux cas pas tenus à ces efforts supplémentaires, tout en ayant accès à une énergie plus compétitive. Le maintien d'une dynamique vivante de l'accord sur une période de 10 ans a également été un challenge pour le secteur.

Contact

Laurent de MUNCK

COBELPA

306 Avenue Louise

1050 Bruxelles

Tel : 02 646 64 50

www.cobelpa.be



SCA HYGIÈNE PRODUCTS, OÙ PLUS DE 900.000€/AN ONT ÉTÉ MIS À DISPOSITION PAR LE GROUPE.

Papiers à usages domestiques

Notre personnel, d'une manière générale, est fort sensibilisé à nos efforts de réduction de consommations. A chaque démarrage d'un projet « ESAVE » nous communiquons grâce à un logo, positionné prêt de l'investissement, le pourcentage d'amélioration et le gain annuel en euros. Grace à cette démarche, chacun comprend ainsi l'importance de réduire nos consommations, le type de projet et où l'énergie est épargnée, mais surtout permet de créer une campagne d'information positive afin d'inspirer les gens à réfléchir à des améliorations similaires ou même à de nouveaux projets. Nous recevons ainsi, de manière régulière, des idées d'amélioration.

Sur la période de l'accord de branche de 1er génération, plus de 900.000 €/an ont été mis à disposition par le groupe SCA pour la réalisation de projets « ESAVE ». Si nous ne devons citer qu'un projet parmi l'ensemble, nous citerions celui qui a permis de récupérer la chaleur du process des machines à papier afin de pourvoir au chauffage des bâtiments en lieu et place de la vapeur produite sur site.

Le responsable énergie est régulièrement consulté par le personnel pour évaluer toutes les idées d'amélioration. Ce qui prouve que notre personnel porte un regard intéressé sur la consommation de notre site et sur l'amélioration de notre efficience énergétique.

La réalisation d'un audit énergétique nous a permis de prendre le temps nécessaire avec le personnel afin d'évaluer le potentiel des économies d'énergies concernant l'ensemble du site de production. Cela permet donc d'inclure l'ensemble des départements dans la démarche d'efficience énergétique. D'autre part, cela oblige de se fixer un objectif à long terme et donc permet d'établir une vision à long terme pour les différents départements de production. Globalement, nous sommes heureux de pouvoir afficher une réduction effective de 17% pour un objectif initial de 13% sur la période des accords de branche de 1ere génération.

Vincent LEURQUIN, Energy Manager, SCA Hygiène



SPW/DGO4/F. Dor

FEBELCEM, rassemble trois membres d'envergure mondiale, CBR, CCB et Holcim qui commercialisent ensemble une vaste gamme de ciments. Ils produisent chaque année environ 6.000.000 de tonnes de ciment gris.

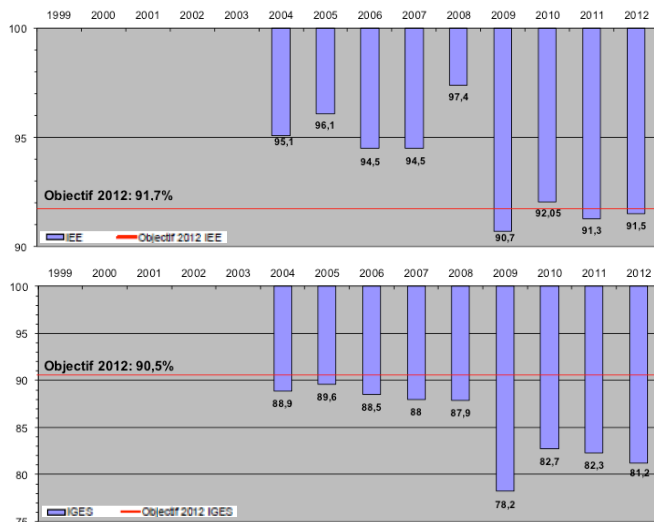
Carte d'identité

Chiffre d'affaires du secteur en Belgique : 507 millions €
Nombre d'emplois en Wallonie : 1.197

Données d'accord de branche

Nombre d'entreprises participantes : 3
Consommation totale d'énergie : 26.291.429 GJp
Fraction de la consommation du secteur wallon : 100%
Emissions totales (directes et indirectes) de CO₂ : 1.776.742 tonnes.
Objectif énergie : 8,3 % en 2012
Objectif CO₂ Energétique : 9,5 % en 2012
Amélioration actuelle de l'efficacité énergétique : 8,5 %
Amélioration actuelle des émissions de CO₂ : 18,8 %
Date de signature de l'accord : 7 juin 2004

Evolution des indices de l'efficacité énergétique (IEE) et de réduction des émissions de CO₂ (IGES)

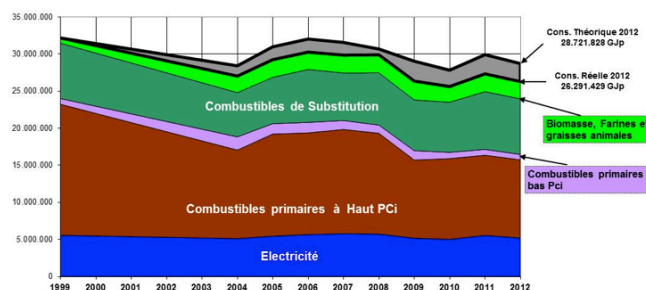


Dans son Plan sectoriel, le secteur avait prévu 3 leviers d'actions pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre et/ou d'amélioration de son efficacité énergétique :

- la valorisation de combustibles de substitution,
- la valorisation de matières secondaires afin de réduire le contenu en clinker du ciment,
- l'amélioration de l'efficacité énergétique du processus de production.

Ce secteur est l'un des secteurs ayant le plus fort potentiel de substitution au niveau des combustibles et, comme les chiffres le montrent, cette valorisation, et singulièrement celle de la biomasse, a permis de dépasser largement l'objectif fixé en matière de réduction des émissions de CO₂ énergétique

Evolution des consommations sectorielles de 1999 à 2012 (en GJp)



Les combustibles primaires dits à haut PCI et bas PCI sont les combustibles fossiles traditionnels

POINT DE VUE DE LA FÉDÉRATION

Pour Sébastien Loiseau, les accords de branche n'ont pas, en soi, modifié les relations avec les membres. Par contre, les accords de branche, et les autres initiatives en matière de climat (par ex. Emission trading) sont maintenant des invités permanents des ordres du jour de réunions d'entreprise et de fédération, ce qui n'était pas forcément le cas auparavant et ce, même si le secteur était déjà fortement actif dans la réduction de son empreinte environnementale. Les accords de branche ont permis de formaliser un reporting régulier des performances du secteur en matière de CO2 et d'énergie.

L'accord de branche est une approche volontaire qui bénéficie d'un encadrement réglementaire au travers des différentes règles édictées pour le calcul et le reporting des engagements. En soi, la démarche n'est autant, si pas plus, porteuse qu'une réglementation en ce qu'elle laisse l'initiative aux entreprises de fixer la manière dont les engagements vont être remplis. D'une part, l'entreprise s'engage selon ses possibilités réelles d'amélioration et, d'autre part, elle le fait selon un calendrier prédéfini. Avec le respect des règles méthodologiques, il s'agit d'éléments clés du succès de la démarche.

Le secteur cimentier est concerné par les questions énergétiques et climatiques depuis les grands chocs pétroliers du siècle dernier. Si le secteur et les entreprises agissaient à cette époque de leur propre initiative, les accords de branche ont été l'occasion de normaliser et de codifier une partie des politiques et des engagements sur les questions énergétiques au niveau wallon. A ce titre, cela a conforté les entreprises dans leur quête du meilleur rendement énergétique. Aujourd'hui, les directions d'entreprises sont toujours concernées par les questions relatives au CO2 ou à l'énergie.

Contact

Sébastien Loiseau

Département Ecologie Industrielle

FEBELCEM

Boulevard du Souverain, 68 - 1170 Bruxelles

Tel : 02/645.52.22

Gsm : 0474/48.90.20



AMÉLIORATION CONTINUE AVEC DE NOUVELLES SOURCES D'ÉNERGIE CHEZ CBR

Ciments

Le maintien de l'efficacité énergétique initiale performante d'une nouvelle installation sur une période de plus de dix ans, alors que celle-ci est impactée par l'utilisation de nouvelles sources d'approvisionnement de matières premières ou de combustibles en remplacement des sources périmées ou non concurrentielles au cours du temps. Ceci demande la mise en place de programmes de maintenance pointus, d'améliorations permanentes des procédés et d'une recherche continue des meilleures sources d'approvisionnement économiquement rentables et permettant une amélioration ou à tout le moins le maintien de l'efficacité initiale performante.

Le personnel des usines est dès le début impliqué dans la démarche. La réalisation des audits énergétiques, recherche des pistes d'amélioration et fixation des objectifs se fait avec la participation active de la direction de l'usine et des services de production, maintenance, process, engineering et contrôle de gestion. Le suivi de la réalisation des pistes d'amélioration retenues et l'atteinte et maintien des objectifs fixés sont intégrés dans le système de gestion ISO 9001 et ISO 14001.

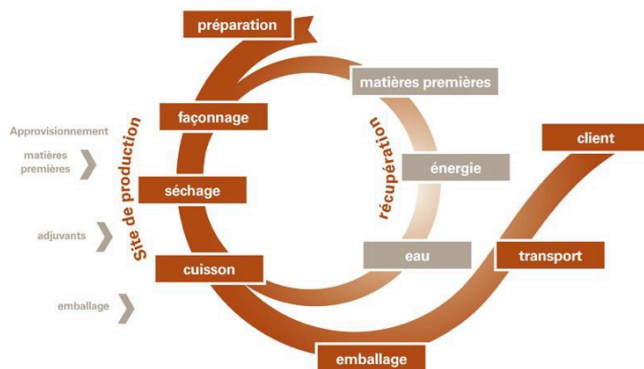
Enfin, Gaëtan De Maere constate que le Comité directeur mis en place par l'accord de branche a parfaitement fonctionné tout au long de l'accord de branche 1ère génération. Les représentants des Cabinets et de l'Administration ainsi que l'expert technique nous ont parfaitement soutenus dans la réalisation de nos objectifs.

Gaëtan DE MAERE, Environment and Quality Systems manager, CBR



SPW/DGO4/F. Dor

L'industrie céramique est représentée par la Fédération Belge de la Brique (FBB) et la Fédération de l'Industrie Céramique (Fedicer). Les produits sont les briques, les tuiles, les céramiques réfractaires et les céramiques industrielles. Pour ces différents produits, les processus de production sont assez semblables et sont représentés ci-après.

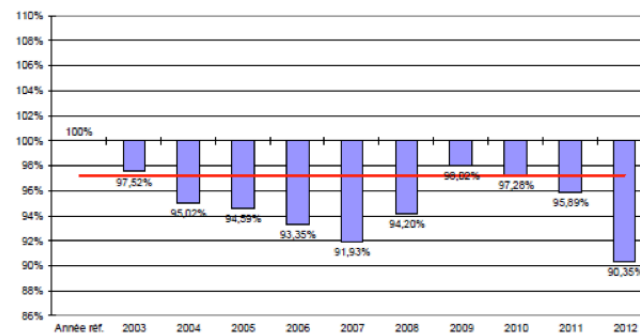
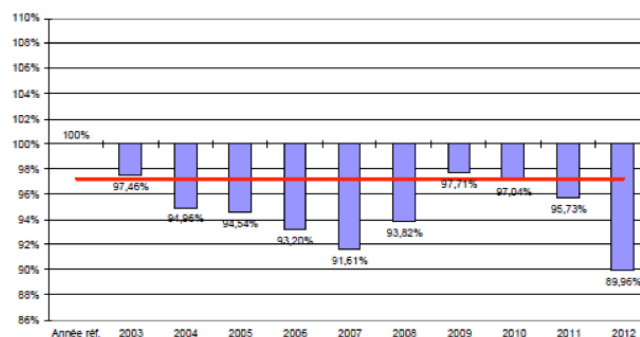


Carte d'identité

Données d'accord de branche

Nombre d'entreprises participantes :	5 (10 sites)
Consommation totale d'énergie :	1.588.051 GJp
Fraction de la consommation du secteur wallon :	100%
Emissions totales de CO2 :	90.029 tonnes.
Objectif énergie :	2,74 % en 2012
Objectif CO2 Energétique :	2,78 % en 2012
Amélioration actuelle de l'efficacité énergétique :	10,04 %
Amélioration actuelle des émissions de CO2 :	9,65 %
Date de signature de l'accord :	30 juin 2006

Evolution des indices de l'efficacité énergétique (IEE) et de réduction des émissions de CO2 (IGES)



La mise en oeuvre de pistes d'amélioration sur les postes les plus énergivores que sont les séchoirs et les fours ainsi que l'organisation des productions pour alterner les périodes de cuisson des produits à capacité optimale du four et les arrêts de plusieurs semaines/mois, a généralement permis d'optimiser la performance énergétique des entreprises/sites.

POINT DE VUE DE LA FÉDÉRATION

Pour les fédérations, les résultats engendrés sont le plus surprenant. L'industrie céramique est intensive en énergie et la question de la limitation des coûts énergétiques occupait les entreprises du secteur bien avant leur adhésion à un accord de branche. Néanmoins, l'accord de branche a certainement contribué à lever des 'tabous énergétiques', à oser la mise en œuvre de pistes d'amélioration jugées jusque-là incertaines, à aller encore plus loin dans l'optimisation.

Les entreprises du secteur céramique voient d'un bon œil les possibilités d'un tel outil volontaire. Elles ont eu le libre choix des investissements et au final, même si l'outil est volontaire, c'est la totalité du secteur céramique wallon qui a adhéré à l'accord de branche ... L'intérêt ne passe donc pas nécessairement par le caractère obligatoire, au contraire. Par ailleurs, ce n'est pas parce que c'est volontaire qu'il ne faut rien faire : une fois engagées dans un accord de branche, les entreprises sont tenues de respecter leurs engagements.

Cela présente des avantages : l'horizon de temps est suffisamment large pour prévoir des investissements à court, moyen et long terme. C'est une flexibilité de l'accord de branche !

Cela présente aussi des inconvénients : les engagements (individuels des entreprises et sectoriels) à longue échéance peuvent être anxiogènes : tant d'événements imprévisibles peuvent affecter les prévisions des entreprises en termes de niveaux de production, de possibilités d'investissements, de modifications du marché, de modifications des réglementations, ... Avec un horizon de huit ans, la donne est plus susceptible de changer en cours de parcours !

Contact

Laurie Dufourni

Fédération Belge de la Brique - Belgische Baksteenfederatie

Rue des Chartreux 19 bte 19 - Kartuizersstraat 19 bus 19

1000 Bruxelles - 1000 Brussel

Tel : 02 511 25 81

Fax : 02 513 26 40

www.brique.be - www.baksteen.be



UN GROUPE ENERGIE CHEZ NGK CERAMICS EUROPE

Catalyseurs de gaz d'échappement

L'intérêt de faire partie des accords de branche pour l'industriel est sans conteste les avantages attendus sur le coût de l'énergie. Cela nous a permis de valoriser l'approche auprès de l'actionnaire, réduisant partiellement l'incertitude quant aux prix futurs de ces postes dans le bilan. Cet intérêt reconnu nous a permis dès lors d'introduire et de recevoir, auprès de la maison mère, des investissements avec de faibles rentabilités mais qui nous ont permis d'entrer dans les domaines des énergies renouvelables. Ces développements n'auraient pu être valorisés sans ces accords de branche. Ces derniers ont effectivement créé une nouvelle dynamique. Aussi, cette dynamique a permis l'émergence d'autres projets considérés comme mineurs et qui ont, par leur cumul, engendré des économies additionnelles inattendues.

Bien que les études d'intégration énergétique et la quantification des pertes thermiques aient déjà permis de mieux cerner les potentiels d'économie à tous les niveaux de la production et en particuliers sur les fours de cuisson, l'approche « accord de branche » nous a incité à systématiser la revue du bilan énergétique de l'entreprise en consacrant un pilier spécifique « Energie » dans le concept TPM déjà implanté dans l'entreprise. Ce pilier et la revue systématique des postes énergétiques permettent maintenant une approche « Energy management ». Par ailleurs, une étude particulière a été entreprise sur les consommateurs d'air comprimé. Cette dernière étude nous a permis d'envisager de nouvelles solutions non seulement pour réduire la consommation, mais aussi pour en fiabiliser la fourniture. L'effet a été une amélioration de la fiabilité du procédé pour lui-même.

L'entreprise étant déjà engagée depuis une décennie dans une démarche environnementale de type ISO14001, la dynamique énergétique apportée par l'accord de branche a été rapidement intégrée au sein de l'entreprise par la création d'un groupe de travail « Energie » qui permet à chacun de proposer des pistes d'amélioration innovantes. Le rôle de ce groupe est donc primordial dans le développement de tout nouveau projet.

Jacques RENNOTTE, Directeur général, NGK



Les membres de Fedieux sont producteurs de granulats (calcaires, roche dure, alluvionnaires, marins, sable), de chaux, de dolomie et de roche ornementale.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Un km d'autoroute nécessite de 20 à 30.000 tonnes de granulats, un km de voie ferrée +/- 10.000 tonnes et une maison 150 tonnes
- Une tonne de papier contient de 250 à 300 kg de charge minérale
- Une tonne d'acier nécessite 150 kg de calcaire et 50 kg de chaux
- 200 kg de calcaire sont nécessaires à la fabrication d'une tonne de sucre
- Une tonne de verre exige 700 kg de sable très pur, 300 kg de dolomie et 200 à 250 kg de soude (obtenue à partir de 350 kg de calcaire).

Carte d'identité

Chiffre d'affaires du secteur en Belgique : 6.000 millions €
 Nombre d'emplois en Wallonie : 2.850

Données d'accord de branche

Nombre d'entreprises participantes : 9 (19 sites)
 Consommation totale d'énergie : 1.836.512 GJp
 Emissions totales (directes et indirectes) de CO2 : 110.075 tonnes.
 Objectif énergie : 8,59 % en 2012
 Objectif CO2 Energétique : 8,77 % en 2012
 Amélioration actuelle de l'efficacité énergétique : 11,48 %
 Amélioration actuelle des émissions de CO2 : 11,44 %
 Date de signature de l'accord : 8 décembre 2006

Evolutions des indice de l'efficacité énergétique (IEE) et de réduction des émissions de CO2 (IGES)



L'électricité (concasseurs, bandes transporteuses) et le gasoil (engins) représentent plus de 90% du total de la consommation énergétique des signataires de l'accord de branche.

Les émissions indirectes, c'est-à-dire liées à la matière et non aux combustibles, représentent près de 33% du total émis par les entreprises en 2012.

POINT DE VUE DE LA FÉDÉRATION

Pour Michel Calozet, l'expérience la plus positive est d'avoir assisté au sein d'une entreprise à un groupe de réflexion chargé de dégager des pistes d'amélioration du processus industriel dans le but de réduire les émissions de CO2 et d'améliorer l'efficacité énergétique. La créativité et l'inventivité qui ont guidé ce brainstorming a été une véritable révélation du savoir-faire, de la maîtrise, du professionnalisme du personnel œuvrant de notre secteur industriel.

Le secteur carrier est très fortement représenté par sa Fédération. Les entreprises qui se sont engagées dans les AdB sont toutes membres de la fédération. Il n'y a donc pas eu d'effet d'appel de nouveaux membres, ce qui n'était pas l'objectif premier. Par contre, l'AdB a créé une émulation au sein du secteur car des sujets tels que les changements climatiques, l'énergie renouvelable n'étaient pas au centre des préoccupations du secteur. Ils le sont devenus car ils sont abordés quasi systématiquement lors des réunions du Conseil d'administration et des Commissions techniques avec les experts des sociétés. Une prise de conscience encore plus grande de ces enjeux planétaires.

Une telle démarche volontaire a reçu un assentiment très important de la part du monde industriel. Les engagements pris ont permis de réduire de manière très importante les émissions de CO2. La possibilité qui a été donnée aux entreprises, au travers de cet outil, de mettre en place les mesures adéquates, qu'elle a choisies pour atteindre un objectif de réduction qui tient compte d'un potentiel technique et d'un payback réaliste (à l'échelle de l'industrie) est une démarche intelligente ; les résultats parlent d'eux-mêmes. Il est évident que ce modèle ne pourra pas être transposé à toutes les facettes des contraintes qui incombent aux entreprises mais cela reste une démarche à privilégier plutôt que l'imposition de contraintes légales. Le secteur carrier a ainsi développé ce type d'approche avec d'autres secteurs d'activité et/ou administrations régionales en matière agricole, d'eau et de biodiversité notamment.

Contact

Michel CALOZET

Administrateur Délégué
Gedelegeerd bestuurder

rue Edouard Belin 7
1435 Mont-Saint-Guibert
Tel : + 32 2 511 61 73 (général)
Tel : + 32 2 880 81 40 (direct)
Fax : + 32 2 511 12 84
Gsm : + 32 476 91 00 19
Mail : m.calozet@fediex.be



Les membres participants à l'accord de branche sont actifs dans de nombreux domaines comme : abattoirs, margarine, confiserie, chocolat, bière, boissons rafraîchissantes, viande, biscuits, café, légumes, alimentation animale, sucre, produits laitiers, pommes de terre, fruits, céréales, pâtes, chicorée, inuline/fructose, vinaigrerie/moutarde/condiments, levure,...

Avec la croissance comme leitmotiv, le nouveau programme du secteur s'articule autour de :

- **Booster le programme « Food@work »** : faire connaître les métiers de l'industrie alimentaire, les rendre attractifs et créer au sein des entreprises des formules de stages qualifiants et d'alternance pour répondre adéquatement aux besoins de l'industrie;
- **Focus sur l'Energie et la Durabilité** avec les dossiers-phares que sont les accords de branche pour un secteur encore plus propre et l'étude de faisabilité d'une industrie alimentaire wallonne environnementalement neutre d'ici 2030 ;
- **Faciliter le partage des savoir-faire** entre les membres sur les thèmes d'actualité en dynamisant les clubs et groupes RH, Qualité, Production et Export auxquels participent déjà plus de 70 membres,
- **Donner encore plus de visibilité aux produits alimentaires wallons** au-delà de nos frontières grâce à l'initiative Food.be – « Small Country. Great Food ». Exporter les produits comme moteur de croissance de notre secteur.

Carte d'identité

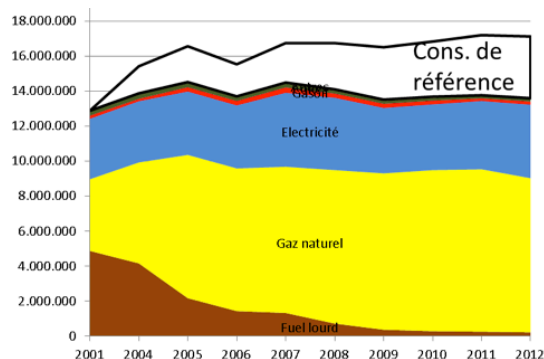
Chiffre d'affaires du secteur en Belgique : 7.200 millions €
Nombre d'emplois en Wallonie : 21.232

Données d'accord de branche

Nombre d'entreprises participantes : 49 sites
Consommation totale d'énergie : 13.589.359 GJp
Fraction de la consommation du secteur wallon : environ 90%
Emissions totales (directes et indirectes) de CO₂ : 774.817 tonnes.
Objectif énergie : 13,95 % en 2012
Objectif CO₂ Energétique : 18,92 % en 2012
Amélioration actuelle de l'efficacité énergétique : 20,6 %
Amélioration actuelle des émissions de CO₂ : 27,71 %
Date de signature de l'accord : 7 juin 2004

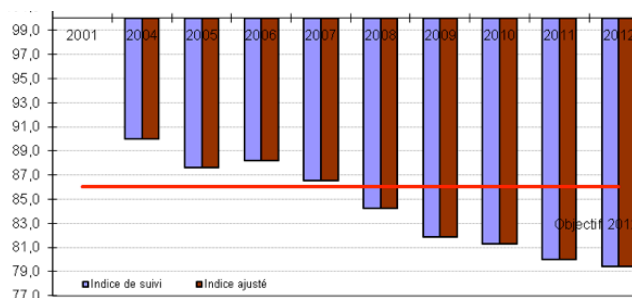
Entre 2001 et 2012, 631 projets ont été mis en œuvre pour un montant d'investissement de 96 millions d'euros (ce chiffre est sous-estimé vu les informations incomplètes).

Il est remarquable de constater que les membres engagés dans l'accord de branche ont presque abandonné l'utilisation de fuel lourd.

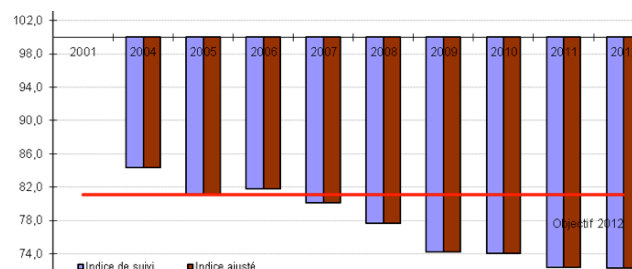


Evolution des indices de l'efficacité énergétique (IEE) et de réduction des émissions de CO2 (IGES)

Energie



CO2



POINT DE VUE DE LA FÉDÉRATION

Un accord de branche permet de maintenir pendant plusieurs années l'attention sur l'efficacité énergétique. Cela permet d'aller plus loin et plus en profondeur dans la problématique tant au niveau du secteur que des entreprises. Un des points positifs de l'accord de branche wallon est de permettre à toutes les entreprises de participer quel que soit leur consommation énergétique. Pour un secteur comme le nôtre constitué essentiellement de PME avec des consommations d'énergie en valeur absolue relativement faibles mais néanmoins importantes lorsque l'on regarde la structure de coût, un accord de branche ouvert aux PME est indispensable.

Le nombre d'entreprises participantes à l'accord de branche de l'Industrie alimentaire est relativement important (une cinquantaine). De plus, les participants sont bien souvent des petites ou moyennes entreprises. Les aspects plus administratifs comme la vérification annuelle des données, les rapports annuels à remettre à la fédération,... peuvent rapidement mener à des situations inextricables tant pour les entreprises que pour la fédération. Nous avons donc tenté de standardiser au maximum la remise des données à la fédération en mettant le focus sur la simplicité. Tout en étant suffisamment flexible et à l'écoute pour répondre rapidement aux problèmes concrets rencontrés sur le terrain.

Contact

Tom Quintelier

Conseiller Environnement & Energie

FEVIA Wallonie asbl

Avenue des Arts 43
1040 Bruxelles
Tel : 02 550 17 41
www.feviawallonie.be



RETOUR D'EXPÉRIENCE D'UNE ENTREPRISE LA RAFFINERIE TIRLEMONTAISE DANS LE PELOTON DE TÊTE

Sucre

Notre entreprise a, sous l'impulsion des premiers Accords de branche, réduit plus que significativement sa consommation spécifique (+ de 30 %), ses émissions de GES (+de 40%) et, cerise sur le gâteau, sa facture énergétique. Nous faisons partie d'un groupe européen et les initiatives telles que les Accords de branche, nous permettent d'aller au-devant de nos grands dirigeants en leur expliquant la situation Win-win que constituent les incitants de ces accords et ainsi stimuler l'investissement durable et pérennisant dans nos outils de travail.

Les Accords de branche ne sont pas toujours connus au-delà de nos frontières et le concept de ceux-ci a dû être expliqué à nos collègues étrangers afin qu'ils comprennent l'intérêt de la démarche. Il nous a fallu les convaincre qu'il ne s'agissait pas de nouvelles paperasseries inutiles ou de nouveaux contrôles restrictifs. Il a avant tout fallu les convaincre qu'il ne s'agissait pas d'un point négatif pour nous.

Nous avons tendance à nous focaliser sur les grands consommateurs et avons perdu de vue que « les petits ruisseaux font les grandes rivières ». Ainsi nous avons réappris la valeur d'un kilowatt. Les Accords de branche nous ont permis d'atteindre une analyse, à la fois macroscopique et microscopique de notre process et d'inciter à la réflexion l'ensemble du staff technique.

Le marché sucrier était en pleine restructuration bien avant la crise de 2008, les réductions de nos consommations et de nos factures énergétiques nous ont permis de nous positionner stratégiquement vis-à-vis de nos concurrents. Elles nous ont également permis d'atteindre le « peloton de tête » au sein de notre groupe et nous entendons encore nous améliorer en participant, avec des objectifs ambitieux, aux Accords de branche 2. Ces nouveaux accords deviendront un des indicateurs clefs de nos futures performances pour préparer les modifications de notre secteur à l'horizon 2017.

Laurence PHILIPPART, Process manager – QSE, Raffinerie Tirlemontoise

Au niveau du secteur textile, les 400 entreprises membres représentent ensemble plus de 85 % de la valeur ajoutée du secteur textile belge. Ces entreprises font partie de cinq grands groupes de produits : textile d'intérieur, textile d'habillement, ennoblement (à façon) textile et filatures (fibres courtes et longues).

Les entreprises de l'industrie du bois et de l'ameublement regroupent des fabricants de meubles, de sièges, de panneaux, d'éléments de construction (charpentes, menuiseries, parquets...), de caisses et de palettes, de cadres et de moulures, de brosse, de pinceaux... bref, tous les types de produits finis et semi-finis en bois. Ces entreprises font partie de cinq grands groupes de produits : ameublement, panneaux à base de bois, éléments de construction en bois, emballages en bois, autres ouvrages en bois.

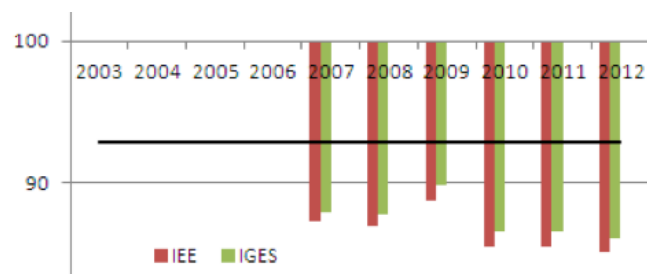
Carte d'identité

Chiffre d'affaires du secteur en Belgique : 10.700 millions €
 Nombre d'emplois en Wallonie : 5.713

Données d'accord de branche

Nombre d'entreprises participantes : 7
 Consommation totale d'énergie : 450.897 MWhp
 Fraction de la consommation du secteur wallon : n.c.
 Emissions totales de CO2 : 90.676 tonnes.
 Objectif énergie : 7,1 % en 2012
 Objectif CO2 Energétique : 7,2 % en 2012
 Amélioration actuelle de l'efficacité énergétique : 14,9 %
 Amélioration actuelle des émissions de CO2 : 13,9 %
 Date de signature de l'accord : 24 novembre 2007

Evolution des indices de l'efficacité énergétique (IEE) et de réduction des émissions de CO2 (IGES)



POINT DE VUE DE LA FÉDÉRATION

Pour la fédération, les accords de branche permettent de resserrer sensiblement les liens avec les différents responsables des entreprises, en passant de la direction jusqu'aux responsables techniques et administratifs. Une série de rendez-vous sont incontournables dans les accords de branche (investissements, reporting, vérification, feedback sur les résultats, démarches administratives, etc.) et permettent d'entretenir un mouvement régulier vers nos objectifs.

Toutefois, il est clair que cette démarche demande une implication en temps et des efforts d'investissements parfois relativement conséquents de la part des entreprises qui malheureusement ne communiquent pas encore assez sur leurs bonnes pratiques et leur participation à cette initiative positive. C'est dommage, c'est un déficit d'image qu'il faudrait combler auprès de ces entreprises qui démontrent leur volontarisme en cette matière.

Les entreprises et leurs directions n'ont cependant pas attendu les accords de branche pour se soucier de ce facteur de production devenu de plus en plus onéreux qu'est l'énergie. Toutefois, les entreprises ont vraiment bénéficié de la démarche dans le sens où celle-ci permet, à leur niveau, de développer, par les audits, une approche structurée et mesurable de leurs améliorations de la performance énergétique. Cela crée en outre une dynamique intéressante autour d'un objectif individuel et sectoriel défini.

Une des difficultés réside parfois dans la complexité technique et administrative de l'accord de branche pour des entreprises non encore habituées à cette démarche. Les accords de branche de seconde génération seront encore plus exigeants de ce point de vue. Il importe alors pour la fédération d'apporter individuellement ou collectivement tout le soutien nécessaire à ses membres dans leurs questions et initiatives.

Contact

Guy De Muelenaere

Conseiller

Fedustria

Allée Hof-ter-Vleest 5, bte 1
1070 Bruxelles
Tel : +32 (0)2 528 58 34
Gsm : +32(0)492 97 81 80
Fax : +32 (0)2 528 58 49
Mail : gdem@fedustria.be
Linkedin : [Guy De Muelenaere](#)
www.fedustria.be



NEKTO, UN ESPRIT VERT

Entreprise de travail adapté

Les accords de branche nous ont permis de nous fixer des objectifs ambitieux. Ainsi, Nekto s'est fixé comme objectif de réduire son empreinte carbone de 50%, par rapport à la situation en 2005. Les résultats sont conformes aux prévisions et le but devrait être atteint en 2015. L'audit étant la base de toute démarche en matière d'économie d'énergie

La démarche a engendré un esprit «Vert » à tous les niveaux dans l'entreprise. Ainsi, chaque investissement est maintenant pensé dans le cadre du développement durable. Ils sont d'ailleurs en constante augmentation.

A titre d'exemples, les nouveaux bâtiments sont équipés de citerne à eau de pluie et les nouveaux véhicules achetés sont de type « zéro émission ».

Ce dont nous sommes particulièrement contents, c'est l'installation d'une GTC (gestion technique centralisée) qui nous permet de réguler l'ensemble de notre installation de chauffage.

Hugues PROCUREUR, Directeur, Nekto



SPW/DGO4/F. Dor

Febelgra

Même si l'imprimé a acquis ses titres de noblesse depuis des siècles, l'actualité et les perspectives lui laissent encore présager une richesse insoupçonnée. Il y a les livres, les périodiques et journaux, mais le grand public ne pense pas toujours à ce secteur quand il consulte Internet ou un cd-rom, lorsqu'il enfle un t-shirt coloré ou achète un poster.

Imaginez un monde sans industrie graphique... quelle morne existence

L'évolution technologique n'a pas son pareil ; de nouvelles applications informatiques se développent tous les jours : l'impression digitale, le computer to plate, computer to press, la robotisation de la finition.

Fetra

Le papier, il est issu de ressources renouvelables ; il est entièrement recyclable et fait partie intégrante de la société depuis des siècles. Du temps des Egyptiens et de la Chine ancienne, on utilisait déjà le papier comme support d'écriture, pour la décoration et même comme protection murale.

Le papier connaît de multiples applications, comme par exemple les emballages en carton ondulé, les cartonnages pliants, les sacs de petite, moyenne et grande contenance, les emballages flexibles, mais il est également utilisé pour la réalisation de matériaux auto-adhésifs, de produits en papier destinés aux hôpitaux, ...

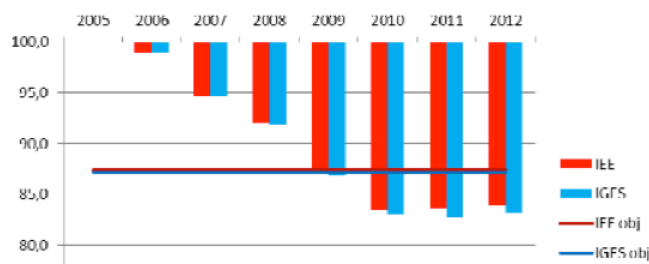
Carte d'identité

Chiffre d'affaires du secteur en Belgique :	2.681 millions € (febelgra) et 3.523 millions € (fetra)
Nombre d'emplois en Wallonie :	2.281 (febelgra) et 1.544 (fetra)

Données d'accord de branche

Nombre d'entreprises participantes	8
Consommation totale d'énergie :	252.964 MWhp
Fraction de la consommation du secteur wallon :	n.c.
Emissions totales de CO2	51.380 tonnes.
Objectif énergie :	12,6 % en 2012
Objectif CO2 Energétique :	12,8 % en 2012
Amélioration actuelle de l'efficacité énergétique :	16,1 %
Amélioration actuelle des émissions de CO2 :	16,8 %
Date de signature de l'accord :	28 janvier 2008

Evolution des indices de l'efficacité énergétique (IEE) et de réduction des émissions de CO2 (IGES)



POINT DE VUE DE LA FÉDÉRATION

La relation entre la fédération et les membres qui ont participé à l'accord de branche première génération est certainement plus forte qu'avec certains membres qui n'ont pas franchi le pas. Mais ce n'est pas uniquement dû à l'accord de branche première génération et à la communication qui en a été faite. Une grande part de la relation s'est forgée aussi grâce à la communication réalisée autour de l'accord de branche de deuxième génération. Cette bonne relation a permis à certaines entreprises de s'ouvrir plus facilement à d'autres projets. De plus, l'accord de branche facilite l'obtention de données, assure la participation à certains projets et permet même d'entraîner dans son sillage, d'autres entreprises. Il ne faut pas perdre de vue que les entreprises ont aussi construit, entre elles, une relation plus durable.

Pour Willem Van Veen, la plus grande difficulté a été l'assimilation et la compréhension du dossier. Lors de ma prise de fonction au sein de la fédération, il ne restait que deux années pour clôturer l'accord de branche. L'assistance apportée aux entreprises, la compréhension des principes de l'accord de branche, l'obtention des données nécessaires et la réalisation des rapports ont représenté un grand défi.

Une période de 8 ans est un bon timing. Ce laps de temps donne aux entreprises une certaine sécurité pour pouvoir développer de nouvelles idées et planifier les investissements. Il donne aussi la liberté de répartir les investissements sur une période acceptable. A contrario, un délai plus long n'est pas souhaitable car il pourrait être contreproductif aussi bien au niveau des investissements qu'en matière de politique à long terme.

Contacts

Willem van Veen

FETRA a.s.b.l. – v.z.w.

Federatie der papier- en kartonverwerkende bedrijven vzw
Fédération des industries transformatrices de papier et carton asbl
Pleinlaan- 5 -Boulevard de la Plaine
Brussel 1050 Bruxelles
Tel : + 32 2 344 19 62
Fax : + 32 2 344 86 61
Gsm : + 32 495 29 09 27
Mail : willem.vanveen@fetra.be



Ben Breeur

Conseiller en environnement

Febelgra

Rue Bara 175
1070 Bruxelles
ben.breeur@febelgra.be
Tel : +32 (0)2 545 60 45
Fax : +32 (0)2 513 56 76
www.febelgra.be



UNE COMPTABILITÉ ÉNERGÉTIQUE CHEZ MACTAC

Imprimerie

Nous avons développé une comptabilité énergétique sur le site. Elle nous permet de suivre les consommations énergétiques par zone et par activité. Nous avons développé des indicateurs qui permettent de suivre l'évolution de la consommation (et de ses dérives éventuelles) et de valider le résultat des plans de réduction de consommation énergétique.

Au-delà des actions nécessitant des investissements, nous avons mis en place des actions quotidiennes pour l'utilisation rationnelle de l'énergie. Même si les impacts paraissent moins importants, Martine Detroye pense que l'implication de chacun est un facteur déterminant dans la prise de conscience de l'importance de l'URE. Nous devons continuer dans ce sens.

Le plus gros investissement réalisé a été la récupération de la chaleur de l'épurateur. Cet investissement a réellement permis de diminuer de façon majeure la consommation énergétique de l'entreprise.

La première étape des accords de branche est la réalisation d'un audit énergétique par une société extérieure. Il est toujours intéressant d'avoir une vue extérieure sur les processus qui font partie de notre quotidien. Les auditeurs externes ont également une expérience qui leur permet également de guider de façon efficace vers les solutions les plus intéressantes, puisque les entreprises sont souvent confrontées aux mêmes types de questions.

Martine DETROYE, Dr. Sc. Environnement Manager, Mac Tac Europe SA



L'industrie verrière en Belgique a une structure particulière, le secteur du verre plat est le plus important : plus de 70 % de la production totale de verre, à l'inverse des autres pays de l'Union. La Belgique constitue ainsi le second producteur européen de verre plat en termes de tonnage et le premier en exportation.

Actuellement, on estime qu'il faut de l'ordre de 8 GJ pour produire une tonne de verre dans des grands fours verriers. Cette valeur (proche de la limite thermodynamique) est atteinte suite aux nombreuses mesures mises en œuvre afin de réduire la consommation énergétique spécifique (réduction de plus de 60% depuis les années '60). Le secteur également soucieux de l'impact environnemental de sa consommation se fournit principalement en énergie issue de sources renouvelables.

Le verre présent dans l'automobile contribue lui aussi à la réduction de la consommation énergétique de ce secteur. Des vitres et pare-brise high-tech innovant sont développés continuellement afin de minimiser les apports solaires. La réduction du poids des vitres tout en garantissant une sécurité optimale et l'intégration de la fibre de verre dans les matériaux composites qui constituent les éléments de carrosserie, sont 2 éléments qui permettent la réduction du poids global des voitures ou autres moyens de transport (trains, autocar, ...).

Carte d'identité

Chiffre d'affaires du secteur en Belgique : 1.900 millions €
 Nombre d'emplois en Wallonie : 4.400

Données d'accord de branche

Nombre d'entreprises participantes : 8 (10 sites)
 Consommation totale d'énergie : 3.727.696 MW/hp
 Fraction de la consommation du secteur wallon : 95%
 Emissions totales de CO2 : 949.253 tonnes.
 Objectif énergie : 11,4 % en 2012
 Objectif CO2 Energétique : 11 % en 2012
 Amélioration actuelle de l'efficacité énergétique : 17,9 %
 Amélioration actuelle des émissions de CO2 : 22,8 %
 Date de signature de l'accord : 7 juin 2004

Evolution des indices de l'efficacité énergétique (IEE) et de réduction des émissions de CO2 (IGES)



Les principaux facteurs contribuant à ces résultats sont l'utilisation accrue de calcin grâce à l'amélioration constante du tri sélectif et à l'optimisation des fours de fusion. Et ceci dans un contexte morose de productions réduites, voire à l'arrêt.

POINT DE VUE DE LA FÉDÉRATION

L'accord de branche en Wallonie étant sectoriel un contact/ une relation est nécessaire entre la fédération et chaque membre signataire. L'accord de branche est également un moyen de sensibiliser d'autres membres pour une éventuelle adhésion à l'accord et ainsi créer un contact. Finalement, au sein de grand groupe multi sites en Wallonie, l'accord de branche permet de promouvoir la fédération. Enfin, il ne faut pas perdre de vue que les entreprises ont aussi construit, entre elles, une relation plus durable.

La principale difficulté rencontrée est pour moi d'ordre pratique (collecte des données, explication des résultats, ...) car il est inévitable d'avoir des changements au sein des entreprises et de la fédération sur une période de 8 ans. C'est une bonne collaboration entre la FIV, les entreprises et l'auditeur unique pour l'ensemble du secteur verrier qui a permis de surmonter ces légers désagréments.

Dans le secteur verrier intensif en énergie où jusqu'à 30% du coût de production est de l'énergie, la direction est inévitablement concernée par les questions énergétiques. Il est vrai que le levier d'accord sectoriel pour l'ensemble des acteurs verriers et autres industries en Wallonie est un bon outil pour sensibiliser les dirigeants d'entreprises. De plus, via cet outil les entreprises ne s'engagent pas uniquement vis-à-vis du secteur et de la Wallonie mais également vis-à-vis d'elles-mêmes. Je pense également que ce moyen permet de sensibiliser tous les niveaux hiérarchiques au sein des entreprises : du dirigeant du groupe au responsable du site, au responsable des achats énergétiques, au responsable de production.

Contact

Ir. Emilie Butaye

Conseiller en environnement et énergie

Fédération de l'Industrie du Verre asbl

Boulevard de la Plaine, 5 - 1050 Bruxelles

Tel : +32 2 542 61 29

Mail : emilie.butaye@vgi-fiv.be

www.vgi-fiv.be



CHEZ AGC, TOUS LES SERVICES S'Y METTENT

Verre plat

Les enjeux énergétiques traversant la plupart des services de l'usine, la responsabilité en matière d'énergie est portée par de nombreux collaborateurs au travers de leurs tâches et projets. L'amélioration énergétique est au cœur des activités des ingénieurs et techniciens des services techniques et du service production, qu'il s'agisse des nouveaux développements à implémenter sur les lignes float mais également leur exploitation au jour le jour, la gestion des équipements fournissant l'air comprimé, la vapeur, l'eau... mais également l'optimisation de la consommation électrique des équipements. Le bureau commercial, en charge de la planification, développe des séquences de production de verres de couleurs différentes minimisant la durée de transition entre couleurs successives pendant laquelle l'énergie de fusion est consommée mais le verre cassé car ne rentrant pas dans la cible de la couleur visée. Le service comptabilité fournit quotidiennement l'analyse des performances énergétiques, tandis que le service environnement supporte et relaie le processus d'accord de branche vers les autres services de l'usine et l'administration. S'appuyant sur le plan d'action issu de l'audit énergétique initial, l'usine a mis en œuvre pendant la durée de l'accord de branche les actions identifiées, en particulier la mise en place des chaudières de production de vapeur par récupération de la chaleur des fumées des fours, l'augmentation de la teneur en groisil aux enfournements pour réduire les besoins en énergie de fusion et l'optimisation des compresseurs. Pendant cette même période, les enjeux énergétiques croissants ont dynamisés les équipes en charge des problématiques énergétiques au sein de l'usine pour, dans le cadre de l'accord de branche, aboutir à la mise en œuvre de mesures supplémentaires. Parmi celles-ci, de manière non exclusive, le renforcement de l'isolation de zone de toiture et l'optimisation des blocs de chauffage au fuel léger des halls industriels, la mise en place de blocs de chauffage par aérothermie, l'optimisation des consignes de conduite des fours et des opérations d'entretien liées à la performance énergétique des fours telle que les entretiens des régénérateurs thermiques, le récupérateur de chaleur d'équipement pour le chauffage de partie de halls, l'optimisation des séquences au sein du planning de production de chaque ligne,...En ce sens, la logique de l'accord de branche est venue renforcer la dynamique positive en place au sein des équipes de l'usine.

Jean-François LE BRUN, responsable EHS de l'usine de Moustier, AGC Glass Europe



Baudouin DIERICKX, Financial Controller, AGC Glass Europe

Le Groupement de la Sidérurgie (GSV), fondé en 1953, est la fédération professionnelle des entreprises sidérurgiques ayant en Belgique des activités de production ou de transformation de l'acier.

Types de production : acier brut et produits finis dont – Produits laminés à chaud (larges bandes, tôles quarto, fil machine, acier marchand et profilés) – Tôles à froid – Tôles revêtues (fer blanc, tôles galvanisées, tôles électrozinguées, tôles à revêtements organiques).

Carte d'identité

Chiffre d'affaires du secteur en Belgique : 8.100 millions €
(3.700 en Wallonie)

Nombre d'emplois en Wallonie : 7.189

En sidérurgie wallonne, la situation a été particulièrement perturbée en raison du contexte économique fort déprimé, lequel a rendu nécessaire l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de restructuration afin d'adapter les sites de production wallons à la nouvelle réalité du marché.

Données d'accord de branche

En raison de la spécificité de la phase à chaud de la sidérurgie intégrée et de son impact sur l'évolution des indices IEE et IGES, une approche différenciée a été décidée de commun accord pour les années 2011 et 2012.

Périmètre de la phase à chaud de la sidérurgie intégrée

Pour les installations concernées, un engagement est prévu au niveau de la réalisation d'investissements parmi les pistes identifiées, en fonction de la charge des outils en activité ou conditionnée par une remise en activité des outils à l'arrêt. A ce jour, ces conditions ne sont pas rencontrées.

Périmètre de la phase à froid de la sidérurgie intégrée, la sidérurgie électrique et les installations finition/revêtement

Nombre d'entreprises participantes : 10

Consommation totale d'énergie : 26.646.093 Gjp

Emissions totales de CO2 : 1.563.559 tonnes.

Objectif énergie : 8,4 % en 2012

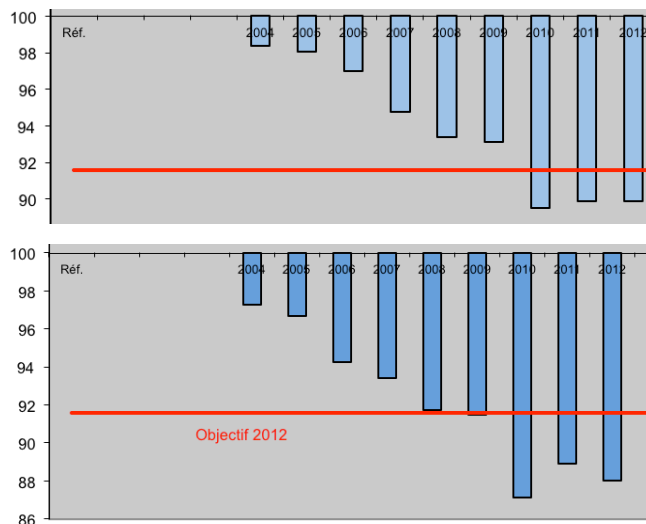
Objectif CO2 Energétique : 8,4 % en 2012

Amélioration actuelle de l'efficacité énergétique : 10 %

Amélioration actuelle des émissions de CO2 : 12 %

Date de signature de l'accord : 21 juin 2004

Evolution des indices de l'efficacité énergétique (IEE) et de réduction des émissions de CO2 (IGES)



POINT DE VUE DE LA FÉDÉRATION

Pour Luc Braet, un accord volontaire comme l'Accord de branche a l'avantage de permettre la prise en compte des spécificités du secteur, des effets résultant des réorganisations successives et des évolutions de la conjoncture. Sa flexibilité est supérieure.

Un des problèmes rencontré concernait la prise en compte des émissions liées aux gaz de process : il s'agit d'un dossier spécifique à la sidérurgie. Une solution pragmatique a été élaborée au niveau du Comité de Direction de l'Accord de branche. Les problèmes liés aux adaptations de l'outil et à la crise économique-financière - qui a gravement perturbé la sidérurgie – ont également été solutionnés.

Les sites sidérurgiques en Wallonie sont tous intégrés dans des grands groupes internationaux. En outre le secteur doit opérer au niveau global où la concurrence est de plus en plus acharnée. Dans ce contexte, la sécurité juridique et la prévisibilité à long terme de nos engagements et accords sont indispensables pour permettre les investissements nécessaires au maintien de l'outil.

Au niveau de la consommation d'énergie et des émissions de CO₂, l'approche de l'accord de branche a permis de se situer par rapport aux autres secteurs en Wallonie. Malgré les réorganisations successives, la sidérurgie reste un acteur important dans ce domaine. Ces premiers accords de branche ont été l'occasion d'analyser de manière très détaillée l'ensemble de nos consommations d'énergie, en dégagant une vision intégrée par ligne de fabrication. En outre, l'accord de branche a permis d'améliorer la connaissance des process.

Contact

Luc BRAET

Directeur

Grouperment de la Sidérurgie ASBL

Boulevard de l'Impératrice 66

1000 BRUXELLES

Tel : 02/509.14.17

Tel : 02/509.14.00

Gsm : 0477/63.87.74

Mail : luc.braet@steelbel.be



TOUTES LES PISTES SONT BONNES À THY-MARCINELLE

Acier/fil machine

L'expérience la plus positive a été vécue tout au long de ces accords de branche. En effet, nous retenons principalement le fait que ces accords nous ont permis de nous concentrer sur des consommations énergétiques que nous pouvons qualifier de secondaire (par exemple l'éclairage, les moteurs des auxiliaires, etc...), dans le sens où elles sont mineures vis-à-vis des consommations de nos installations principales. Ces consommations se sont finalement révélées non négligeables à la fin de ces premiers accords de branche, ce que nos managers ont eu difficile à intégrer.

L'étape la plus difficile à surmonter fut la quantification des gains énergétiques liées aux diverses pistes d'amélioration. En effet, une partie de ces pistes était très théorique et nous nous sommes rendu compte au cours de la réévaluation en 2008 que certaines étaient surévaluées, d'où une difficulté à atteindre les objectifs.

Une des mesures prise qui n'était pas prévue au départ concerne le remplacement du four de réchauffage du laminoir. Cette démarche a été possible grâce aux Accords de branche car nous savions qu'il y avait un réel potentiel d'amélioration énergétique. Une étude a été réalisée afin de considérer tous les éléments, notamment le « pay-back time » qui a conforté notre idée. De plus, les économies réalisées auparavant ont permis d'appuyer notre demande plus facilement.

Andrea PEZZONI, Directeur, Thy-Marcinelle

Romain MERLIN, Responsable Qualité/Environnement, Thy-Marcinelle



Carmeuse est une référence mondiale dans la production de chaux et de ses dérivés. La chaux est en effet utilisée dans de très nombreuses applications intervenant dans notre quotidien (acier, construction, alimentaire, papier, chimie, plastiques, tapis, peintures, traitement des eaux, traitement des effluents gazeux, ...).

Carmeuse assure la gestion de la chaîne logistique depuis ses usines jusqu'aux silos des clients et peut aussi effectuer la mise en œuvre de la chaux sur le site des clients.

En ce qui concerne les modes d'expédition, ils font appel à tous les moyens de transport (route, train et bateau) permettant d'offrir la solution la plus adaptée à chaque situation et ce, proche de leurs usines ou pour l'exportation outre-mer, avec le souci d'utiliser en priorité les moyens les plus respectueux de l'environnement.

Carte d'identité

Chiffre d'affaires du secteur en Belgique : n.c.

Nombre d'emplois en Wallonie : 410

Données d'accord de branche

Nombre d'entreprises participantes : 1 (3 sites)

Consommation totale d'énergie : 897.668 MW/hp

Fraction de la consommation du secteur wallon : n.c.

Emissions totales de CO₂ : 717.816 tonnes

y compris le CO₂ issu de la matière première, c'est-à-dire non énergétique

Objectif énergie : 2,4 % en 2012

L'objectif étant de l'ordre de l'incertitude du modèle, il a été convenu d'un suivi de la réalisation des pistes d'amélioration.

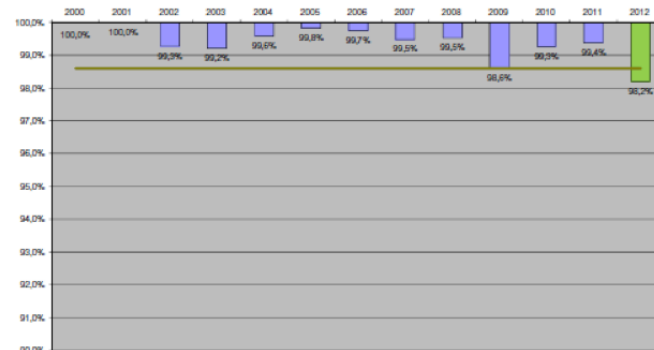
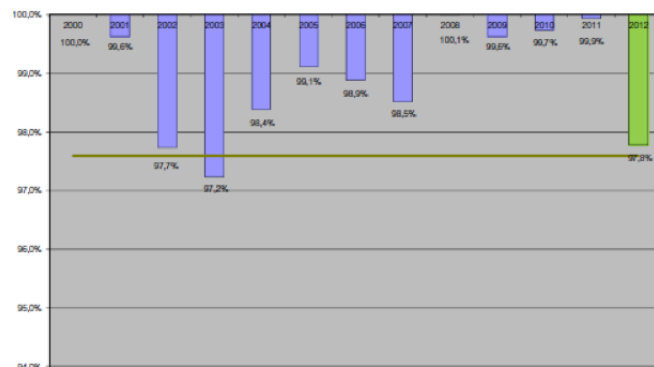
Objectif CO₂ Énergétique : 1,4 % en 2012

Amélioration actuelle de l'efficacité énergétique : 2,2 %

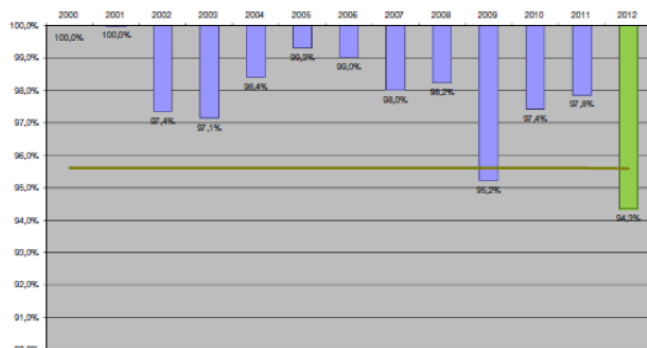
Amélioration actuelle des émissions de CO₂ : 1,8 %

Date de signature de l'accord : 2004

Evolution des indices de l'efficacité énergétique (IEE) et de réduction des émissions de CO₂ (IGES)



Si on se penche sur l'évolution des émissions de CO2 liées uniquement à l'utilisation de combustibles, alors les résultats sont beaucoup plus significatifs sur la période de l'accord de branche. Cela est dû à la substitution progressive des énergies fossiles par de la biomasse.



POINT DE VUE DE LA FÉDÉRATION/ENTREPRISE

Carmeuse, en raison de la nature même de son activité, intègre dans ses stratégies opérationnelles et d'investissement la contrainte énergétique depuis de nombreuses années. C'est grâce à cette anticipation que nos usines sont depuis longtemps équipées de fours à chaux qui constituent la meilleure technologie disponible en termes de consommation énergétique et d'émissions de CO2.

La mise en œuvre de l'accord de branche nous a apporté une méthodologie de travail qui a permis de détailler finement la structure de notre consommation énergétique. Cette connaissance s'est traduite par des actions en termes d'organisation du travail ainsi que par des actions de modernisation de certains équipements. À titre d'exemple, on peut citer des programmes de remplacement des engins de carrière, d'utilisation de moteurs électriques à haute efficacité, d'installation de variateurs de fréquence,...

Le changement principal se situe au niveau opérationnel où un dialogue permanent s'est installé avec le personnel des sites de productions. Ceci a permis de sensibiliser un plus grand nombre d'acteurs dans l'entreprise à cette problématique dans leurs activités.

En parallèle à ces actions permanentes sur le terrain, Carmeuse a mené un projet majeur afin de rendre possible l'utilisation de biomasse solide sur ses fours verticaux. Il s'agit d'un développement de technologie qui a nécessité l'implication de nombreux collaborateurs.

La difficulté liée à la mise en œuvre des accords de branche reste la gestion administrative du système. Elle intervient au niveau de la vérification annuelle des données par un réviseur d'entreprise qui nécessite le contrôle d'un nombre important de documents et dans le suivi de l'évolution du site.

*Fabrice FOUCART,
Directeur Environnement et Patrimoine,
Carmeuse*

Contact

Frederic DOSSIN

Spécialiste Environnement & Permitting

Carmeuse S.A.

Rue du Château 13a - B-5300 Seilles

Tel : +32.85.830.144

Fax : +32.85.830.100

Gsm : +32.491.48.12.00

www.carmeuse.be



Le Groupe Lhoist a démarré en 1889 à Hermalle pour devenir un groupe présent en Europe et aux Etats-Unis avec environ 5.500 emplois. Les produits du groupe Lhoist sont utilisés dans une large gamme d'applications tant traditionnelles que nouvelles grâce à leurs propriétés physico-chimiques. Chaque application client étant unique, chaque produit et service sont adaptés à la demande.

Carte d'identité

Chiffre d'affaires du secteur en Belgique : n.c.
Nombre d'emplois en Wallonie : 786

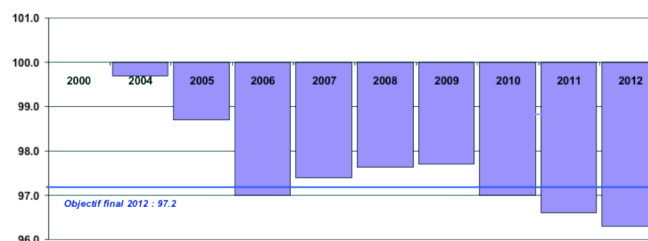
Données d'accord de branche

Nombre d'entreprises participantes : 3
Consommation totale d'énergie : 2.565.725 MWhp
Fraction de la consommation du secteur wallon : 100%
Emissions totales de CO2 combustibles : 800.928 tonnes.
Objectif énergie : 2,8 % en 2012
Objectif CO2 Energétique : 6,5 % en 2012
Amélioration actuelle de l'efficacité énergétique : 3,9 %
Amélioration actuelle des émissions de CO2 : 6,3 %
Date de signature de l'accord : 7 juin 2004

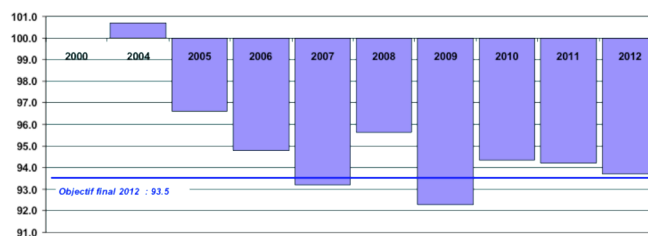
Le comité directeur, appuyé par l'expert technique, reconnaît que la différence au niveau de l'objectif CO2, est très probablement imputable aux marges d'erreurs reconnues et acceptées en matière de mesures des coefficients d'émissions de CO2 dans la méthodologie de l'Emission Trading System (ETS). Il a par conséquent été conclu que le groupe Lhoist a bien respecté ses engagements.

Evolution des indices de l'efficacité énergétique (IEE) et de réduction des émissions de CO2 (IGES)

Energie



CO2



POINT DE VUE DE LA FÉDÉRATION/ENTREPRISE

Dans un contexte économique plus délicat à partir de l'année 2009, le Groupe Lhoist a su mener une réflexion plus approfondie de sa politique énergétique notamment, afin d'atteindre les objectifs ambitieux fixés dans le cadre de l'accord de branche.

L'optimisation de la consommation énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre des fours à chaux sont désormais une des préoccupations quotidiennes des équipes de production dans la conduite du process.

La démarche d'engagement dans l'accord de branche a constitué une étape supplémentaire dans la politique d'efficacité énergétique mise en place par le Groupe Lhoist depuis de nombreuses années, en amenant notamment une plus grande rigueur dans la comptabilisation et la répartition des énergies utilisées.

Quelques projets complémentaires non prévus par l'audit initial ont effectivement été mis en œuvre, dans le cadre d'une utilisation rationnelle de l'énergie. L'engagement dans la démarche accord de branche a favorisé une réflexion plus large sur l'impact environnemental des projets dans leur phase d'étude préalable.

*Christian KOLCZYNSKI,
Responsable des Affaires réglementaires France-Belgique,
Lhoist*

Contact

Lucile De Mot

Responsable Environnement

Lhoist Europe de l'Ouest

Parc des Collines 50

B-1300 Wavre

Tel : +32 (0)10 233 836

Fax : +32 (0)10 233 853

Gsm : +32 (0)471 920 798

Mail : Lucile.Demot@lhoist.com







Agence wallonne de l'Air et du Climat (AwAC)

Avenue Prince de Liège, 7 bte 2
5100 Jambes
info-airclimat@wallonie.be
airclimat.wallonie.be

Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Énergie

Département de l'Énergie et du Bâtiment durable
140-142, Chaussée de Liège
5100 Jambes
energie@spw.wallonie.be
energie.wallonie.be

Air  Climat
agence wallonne de l'air & du climat


Service public
de Wallonie



Téléphone vert du Service public de Wallonie

0800 11 901